



HAL
open science

Bibliothèques universitaires : le retard français ?

Romain Feret

► **To cite this version:**

Romain Feret. Bibliothèques universitaires : le retard français ? . Annales de Normandie, 2016, 1 (66), pp.65-101. 10.3917/annor.661.0065 . hal-01560140

HAL Id: hal-01560140

<https://hal.science/hal-01560140v1>

Submitted on 11 Jul 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Bibliothèques universitaires : le retard français ?

*Nouvelles perspectives d'histoire comparée des bibliothèques universitaires
à partir des exemples de Caen et de Cardiff (1945-1980)*

Romain FERET*

Parmi les idées courantes de la littérature relative aux bibliothèques, celle qui, comparant les bibliothèques universitaires¹ françaises à leurs homologues étrangères, est souvent focalisée sur les questions financières, démontre régulièrement, statistiques à l'appui, la faiblesse des moyens des bibliothèques françaises, en particulier par rapport aux bibliothèques allemandes ou britanniques². Cette étude souhaite revenir sur la question du retard français, en quittant l'échelle nationale pour apporter de nouveaux points de comparaison à partir de deux cas particuliers, les bibliothèques des universités de Caen et de Cardiff.

Le choix de ces bibliothèques repose d'abord sur des considérations pratiques liées au lieu d'étude de l'auteur de cet article. Cependant, il n'est pas incohérent car les deux universités et leurs bibliothèques occupent une place à peu près comparable dans le paysage universitaire de leurs pays respectifs. Ce travail de recherche s'appuie sur les archives conservées par les deux bibliothèques. Les sources sont plus nombreuses à Cardiff qu'à Caen. Cela s'accroît à partir de la fin des années 1960, lorsque la Direction des bibliothèques et de la lecture publique³, qui était la tutelle des BU françaises, perd partiellement ce rôle et ne leur demande plus de rapport annuel. Ensuite, les traces des relations entre la BU de Caen et son université sont plus rares, contrairement à ce qui existe à Cardiff.

* Elève conservateur à l'Ecole Nationale Supérieure de l'Information et des Bibliothèques (ENSSIB) à Villeurbanne, romain.feret1@hotmail.fr.

1 Désormais BU.

2 D. PALLIER, « Les bibliothèques universitaires de 1945 à 1975 », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n° 3, 1992 ; ID., « Bibliothèques universitaires : l'expansion ? », dans M. POULAIN (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises, (IV) Les bibliothèques au xx^e siècle : 1914-1990*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie-Promodis, 1992 (rééd. 2009), p. 522-556.

3 Désormais DBLP.

Il est possible de comparer ces deux BU grâce à des indicateurs statistiques comme le volume de leurs collections ou leur nombre de prêts mais aussi par une approche plus qualitative, à travers leur politique de services. Cela invite à s'interroger sur les relations entretenues par ces bibliothèques avec leur environnement : tutelle, université, usagers et associations professionnelles, et la manière dont elles s'en sont servies pour évoluer. Cet article est consacré à la période qui va de la fin de la seconde guerre mondiale au début des années 1980, qui sont un tournant pour les bibliothèques universitaires françaises et britanniques. En France, le décret du 4 juillet 1985⁴ fait évoluer l'organisation de la documentation dans les universités avec la création de services communs de la documentation⁵. Ils sont chargés de structurer la documentation des universités grâce à une meilleure coopération avec les bibliothèques propres à certaines composantes des universités : UFR⁶ ou laboratoires. Au Royaume-Uni, les restrictions financières importantes imposées aux universités à partir de 1981, puis la publication du Rapport Jarratt en 1985⁷, contribuent à une évolution de la conception de l'enseignement supérieur.

À travers les exemples de Caen et de Cardiff, cet article est l'occasion de revenir sur l'idée selon laquelle les BU françaises connaissent un retard sur les BU britanniques. Il est d'abord essentiel de revenir sur l'état de ces deux institutions en 1945 et sur les défis qui les attendent lors des décennies suivantes, sans occulter la question des moyens disponibles pour les surmonter. Ce constat est favorable à la bibliothèque de l'université de Cardiff, mais la notion de retard est discutable dans la mesure où les écarts constatés s'expliquent aussi par les priorités différentes qui ont sous-tendu l'action de ces deux institutions, et par une moindre réactivité de la BU de Caen face à la forte évolution de son environnement démographique, documentaire et technologique.

UN CONTEXTE PROCHE, DES MOYENS DIFFÉRENTS

L'université de Caen accueille entre deux et trois fois plus d'étudiants que celle de Cardiff de 1945 à 1985, mais leur importance relative est très comparable si on les replace dans leurs paysages documentaires respectifs. Au cours de cette période, elles font face aux mêmes défis : un fort accroissement de l'offre éditoriale scientifique et de son coût, et une hausse rapide du nombre d'étudiants.

4 Décret n° 85-694 du 4 juillet 1985 sur les services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre de l'éducation nationale, [en ligne], 4 juillet 1985. [Consulté le 14 septembre 2015]. Disponible à l'adresse :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000689005>.

5 Désormais SCD.

6 Unité de Formation et de recherche.

7 Committee of Vice-Chancellors and Principals of the universities of the United Kingdom, *Report of the steering committee for efficiency studies in universities*, Londres, CVCP, 1985.

Le contexte

Les universités de Caen et Cardiff : un poids relatif assez proche

Au cours des quatre décennies auxquelles est consacrée cette étude, « l'université de Cardiff », fondée en 1883, est un *college* qui appartient à l'université du pays de Galles comme les *colleges* d'Aberystwyth, de Bangor et de Swansea. Cela n'a pas d'incidence sur sa bibliothèque, et par souci de simplicité nous la considérerons comme une université. Harrison Bryan, auteur d'une enquête exhaustive sur les BU britanniques, en 1975, étudie séparément les bibliothèques de ces quatre *colleges* qui étaient très indépendantes les unes des autres⁸. Nous prenons ce parti, et considérons l'université de Cardiff et sa bibliothèque comme des institutions autonomes⁹. Par sa démographie, Cardiff fait partie des petites universités britanniques avec 1 600 étudiants en 1951. Elle conserve cette position au cours de notre période d'étude. À la fin des années 1960, elle reçoit environ 3 000 étudiants puis 6 000 en 1980. Considérant l'accroissement général de la population étudiante au Royaume-Uni, cette évolution la laisse à une place modeste.

Supprimée en 1791, l'université de Caen fait partie des universités recrées par la loi du 10 juillet 1896¹⁰. La destruction complète de cette université lors du débarquement Allié en 1944 a laissé peu de traces de ce passé. Au début des années 1950, l'université de Caen accueille environ 3 000 étudiants soit près du double de l'université de Cardiff. Cet écart croît dans les années 1950 et 1960 jusqu'à un ratio de un pour trois. Ce ratio reste stable se stabilise jusqu'au milieu des années 1970 avant de revenir à un pour deux au début des années 1980. Ces deux universités accueillent environ 2 % des étudiants d'universités de leurs pays respectifs au milieu des années 1960. À partir de cette période, leur importance décline avec l'apparition de nouvelles universités.

Année	Cardiff	Caen ¹¹
1951	1 600	2 937

8 H. BRYAN, *University Libraries in Britain: a New Look*, Londres, Clive Bingley, 1976.

9 Jusqu'en 1972, ce *college* s'appelle : *University College of South Wales and Monmouthshire*, puis *University College of Cardiff* jusqu'en 1988.

10 J. QUELLIEN et D. TOULORGE, *Histoire de l'Université de Caen (1432-2012)*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2012.

11 Les effectifs des collèges universitaires de Rouen et du Mans, qui disposent de leurs propres bibliothèques, ne sont pas intégrés à ce tableau, à part pour l'année 1959 qui intègre les étudiants de Rouen et l'année 1974 qui intègre ceux du Mans.

1959	2 013	5 073
1963	2 492	7 004
1966	2 977	9 095
1974	4 152	11 751
1980	6 015	12 523
1985	6 122	16 885

Tableau du nombre d'étudiants des universités de Cardiff et de Caen¹².

Les BU de Caen et Cardiff en 1944

Après la guerre, la bibliothèque de Cardiff poursuit une politique d'acquisitions assez lente, mais continue, ce qui lui permet de posséder environ 115 000 volumes. De son côté, la BU de Caen est complètement détruite le 7 juin 1944. En 1945, une salle de travail aux carreaux brisés accueille des étudiants qui n'ont pour s'asseoir que des « prie-Dieu » et une seule table¹³. Longtemps, les seuls livres à disposition sont des dons, de provenance locale d'abord, puis organisés à l'échelle nationale par l'université de la Sorbonne.

Avant leur destruction, les collections de la BU de Caen étaient estimées à environ 300 000 volumes¹⁴. L'afflux de dons de livres et de revues permet de recréer rapidement une collection d'une importance comparable puis supérieure à celle d'avant-guerre en nombre de volumes. Ces dons sont complétés par des rachats de collections spécifiques grâce aux crédits de reconstruction pour les dommages de guerre, mis à disposition de la bibliothèque. En 1955, la BU de Caen possède plus de 280 000 volumes catalogués puis 338 000 en 1958¹⁵ soit 150 000 de plus que la BU de Cardiff. Suite à la destruction de la bibliothèque en 1944, il a donc fallu une dizaine d'années pour qu'elle retrouve un volume de collections supérieur à celui de la bibliothèque de Cardiff, dans des proportions à peu près

12 Réalisé grâce aux statistiques disponibles dans les rapports annuels. Arch. BU Caen. Boîte intitulée : Rapports annuels. Services public et intérieur ; et Arch. BU Cardiff. Boîtes 2/32 et 2/64.

13 M. DUPASQUIER, « Historique de la Bibliothèque universitaire de Caen », *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, Juillet 1947, p. 345.

14 Le chiffre de 300 000 volumes est proposé par Madeleine DUPASQUIER, « Historique de la Bibliothèque... », *op. cit.*, p. 341. Il semble que ce chiffre a été surestimé car les archives de la bibliothèque antérieures à la seconde guerre mondiale indiquent que la bibliothèque possédait en 1942-1943 : 110 950 volumes, 125 000 écrits académiques et 29 500 volumes pour la bibliothèque de l'école nationale de médecine et de pharmacie. Arch. BU Caen. *Université de Caen. Annuaire. Programme des cours de l'université. 1942-1943*.

15 Arch. BU Caen. Boîte intitulée : Rapports Annuels. Services public et intérieur.

comparables à celles d'avant-guerre¹⁶. Une approche qualitative des fonds reconstitués en quelques années seulement serait sans doute moins optimiste.

Rentrée universitaire	Caen	Cardiff
Avant seconde guerre mondiale¹⁷	230 000	105 000
1945	60 000	115000
1951	219 000 (62 000) ¹⁸	140 000
1958	338 000 (42 000) ¹⁹	186 000
1967	545 000 ²⁰	243 149

Nombre de volumes et brochures possédés par les bibliothèques universitaires de Caen et Cardiff²¹.

De nouveaux défis partiellement comparables

Ces deux bibliothèques font face à deux défis principaux auxquels sont confrontées toutes les bibliothèques universitaires en France et au Royaume-Uni : un défi documentaire lié à l'accroissement de la masse et du coût de la documentation scientifique, et un défi démographique dû à l'accroissement des effectifs des universités.

Un défi documentaire identique

La hausse de la production éditoriale n'est pas un phénomène nouveau au milieu du XX^e siècle, mais il tend à s'accroître. Alain Gleyze montre par exemple

16 Les statistiques des volumes de collection sont à considérer avec prudence car les bibliothèques ne prennent pas toutes en compte les mêmes types de documents. Elles donnent quand même un aperçu général de l'état de ces bibliothèques.

17 Année 1938-1939 pour la bibliothèque universitaire de Cardiff et 1940-1941 pour celle de Caen.

18 Les nombres entre parenthèses correspondent aux volumes et travaux universitaires possédés par la bibliothèque de Caen mais pas encore catalogués, et non inclus dans le chiffre principal.

19 Même remarque que note précédente.

20 Approximation calculée à partir du chiffre précédent et des acquisitions de 1958 à 1967. Ce chiffre ne tient pas compte du nombre de volumes perdus, volés, ou écartés des collections.

21 Pour Caen, tableau réalisé grâce aux statistiques disponibles dans : Arch. BU Caen. *Université de Caen. Annuaire. Programme des cours de l'université. 1940-1941* ; et Arch. BU Caen. Boîte intitulée : Rapports annuels. Services public et intérieur. Voir les rapports des années mentionnées. Pour Cardiff : Arch. BU Cardiff. Boîte 2/28. Report of the librarian, 1938-1939 ; Boîte 2/32. Report of the librarian, 1951-1952 et 1958-1959.

que le nombre de monographies publiées en France chaque année (nouvelles publications, rééditions et traductions) est multiplié par 2,1 entre 1964 et 1985 et celui des périodiques par 1,5²². S'il n'existe pas de statistiques portant uniquement sur les publications à caractère scientifique, il estime que leur production augmente au moins autant que l'ensemble de la production éditoriale à la même période. Cet accroissement est ressenti d'autant plus durement par les professionnels des bibliothèques que dans le même temps, la hausse du coût de cette documentation diminue leur capacité à construire des collections représentatives de l'offre éditoriale. Entre 1964 et 1985, les prix de détail sont multipliés par 5,1 en France, tandis que ceux des livres français sont multipliés par 5,5 à 6²³. À Cardiff, les dépenses documentaires quadruplent entre 1952 et 1962, mais le nombre d'acquisitions ne fait que doubler²⁴.

Dans les deux BU, les disciplines scientifiques et les périodiques mobilisent de plus en plus de ressources. La part des revues dans les dépenses documentaires totales de la BU de Cardiff passe de 38 % à 55 % entre 1955 et 1975²⁵. Elle culmine à plus de 70 % en 1986. Ce phénomène, aussi constaté à Caen, déséquilibre les dépenses documentaires en faveur des disciplines « scientifiques » par rapport aux autres disciplines : droit, lettres et médecine. La répartition des dépenses entre ces disciplines fait l'objet de débats au Conseil de la bibliothèque. En 1973, la section sciences bénéficie de 30 % des fonds d'acquisitions alors qu'elle n'accueille que 22 % des étudiants et ce déséquilibre s'accroît par la suite²⁶. Les bibliothèques universitaires de Caen et de Cardiff font donc face à un défi à peu près identique avec l'accroissement du nombre de publications scientifiques et de leur coût. Toutes deux voient leurs dépenses pour les périodiques scientifiques grever leur budget d'acquisition. Ce défi documentaire est exacerbé par les difficultés financières à partir des années 1970. Dans le même temps, la croissance des effectifs universitaires représente aussi un défi, mais il se pose en des termes différents dans les deux bibliothèques.

Un défi démographique d'une nature différente

22 A. GLEYZE, *Concentration et déconcentration dans l'organisation des bibliothèques universitaires françaises de province (1855-1985)*, thèse de doctorat sous la direction de J.-F. Tétu, Université Lumière Lyon 2, Lyon, 1999, p. 414-418. Disponible à l'adresse : <http://theses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/1999/agleyze> (Consulté le 15 mars 2015). Le nombre de monographies publiées passe de 13 400 à 29 000.

23 *Ibid.*, p. 420-421.

24 Arch. BU Cardiff. Boîte 2/32. Report of the librarian, 1962-1963.

25 Données disponibles dans les rapports annuels. Arch. BU Cardiff. Boîtes 2/32 et 2/64.

26 Arch. BU Caen. Boîte intitulée : P.A. Rapport divers 1. Enquête sur les sections universitaires. 1974. Section sciences. Section droit-lettres. Section médecine-pharmacie.

Comme vu précédemment, les universités de Caen et de Cardiff connaissent un fort accroissement de leur nombre d'étudiants entre la seconde guerre mondiale et les années 1980, mais à des rythmes différents. La hausse est plus marquée à l'université de Caen avec un quintuplement des effectifs étudiants entre 1946 et 1967, une stagnation dans les années 1970 et une nouvelle hausse au début des années 1980. Si le défi démographique est plus important à Caen d'un point de vue quantitatif, ses conséquences ont été au moins aussi fortes à Cardiff. En effet, de nombreux étudiants français ne sont pas inscrits à leur bibliothèque universitaire et ne la fréquentent pas. En 1972, 52 % des étudiants de l'université de Caen ne sont pas inscrits à sa bibliothèque universitaire. À Caen, la hausse du nombre d'étudiants et d'enseignants-chercheurs à l'université n'entraîne, par exemple, pas une hausse du nombre de prêts, qui est relativement stable entre 1950 et 1967.

Au Royaume-Uni, les étudiants ont au contraire de plus en plus besoin de leur bibliothèque universitaire : « les effets de la loi sur l'éducation de 1944 commencèrent à se répandre à travers les universités, avec l'arrivée d'une soi-disant "première génération" d'étudiants sans habitude d'achat de livres »²⁷. En 1967, Thomas Parry remet un rapport sur les bibliothèques universitaires à la demande du *University Grant Committee*²⁸, et consacre un développement à cette question. Il estime aussi que les étudiants britanniques achètent moins de livres et sont de plus en plus dépendants des bibliothèques universitaires²⁹. Le développement d'une pédagogie où la documentation tient une place grandissante contribue aussi à la sollicitation des ressources documentaires des BU britanniques : « profitant de l'amélioration du ratio professeur / étudiant, les professeurs commencèrent à donner une plus grande importance aux travaux dirigés, et moins aux cours magistraux comme moyen principal d'instruction. Ce qui, en retour, obligeait les étudiants à faire un usage plus important de la bibliothèque »³⁰. L'évolution du nombre d'emprunts par an des étudiants de Cardiff est éloquente. Il est multiplié par onze entre 1951 et 1974 alors que le nombre des prêts aux enseignants n'est multiplié que par trois et demi. En 1965, le directeur de la BU de Cardiff, Reginald

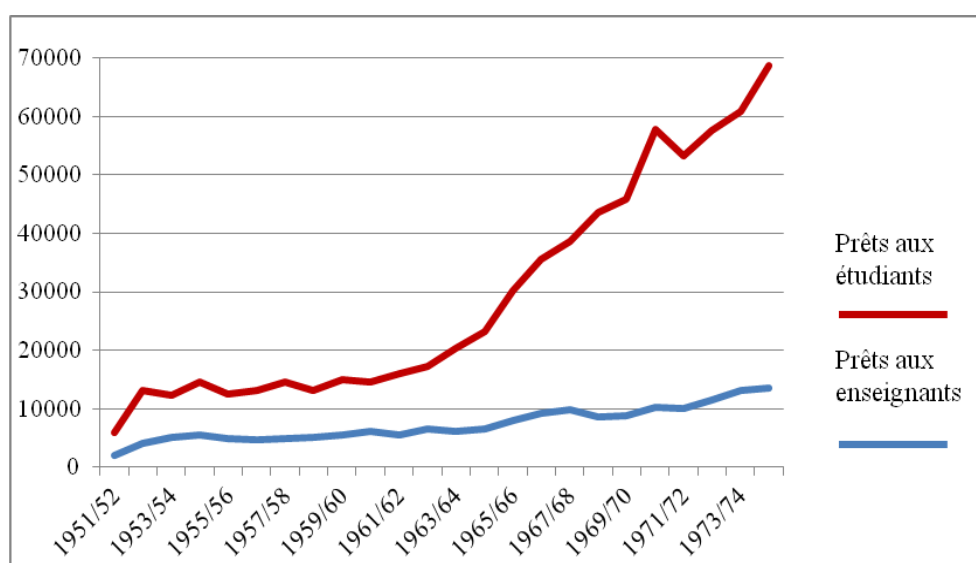
27 R.O. MACKENNA, « University Library Organization », dans J. THOMPSON (dir.), *University Library History: An International Review*, Londres, K. G. Saur, 1980, p. 92-106, p. 92. « *The effects of the 1944 Education Act began to percolate through to the universities, of so-called 'first generation' students with no established habit of book-buying* ».

28 Désormais UGC.

29 UNIVERSITY GRANTS COMMITTEE, *Report of the committee on libraries*, Londres, HMSO, 1967.

30 R. O. MACKENNA. « University Library Organization », *op. cit.*, p. 94. « *Benefitting from an improving staff/student ratio, they were beginning to place much greater emphasis upon seminar tuition, and less upon the lecture, as the favoured medium of instruction. This, in turn, required students to make greater use of library* ».

Bates³¹, demande aux enseignants de prévenir la bibliothèque quand des articles sont à lire dans le cadre de travaux dirigés afin d'en faire des copies et d'éviter que les revues ne soient abîmées ou dérobées³². Le développement de la coopération entre la BU de Cardiff et les enseignants est un symptôme de la pression accrue qui s'exerce sur certains manuels ou numéros de revue.



Évolution du nombre de prêts aux enseignants-chercheurs et aux étudiants à Cardiff³³.

Ces deux bibliothèques font donc face à des défis de même nature après la seconde guerre mondiale mais qui ne se présentent pas de la même manière. Le défi démographique se pose en des termes très différents, qu'il ne faut pas seulement considérer de manière quantitative.

Des moyens différents

Les moyens dont disposent ces deux bibliothèques sont de trois ordres : leurs moyens financiers, leur personnel et leurs bâtiments. La comparaison budgétaire est limitée par les sources disponibles et les fortes fluctuations des cours du franc et de la livre sterling. Cependant, la comparaison des acquisitions des deux

31 Reginald Bates est le directeur de la BU de Cardiff de 1951 à 1977. Il succède à S. O. Moffett et précède R. J. E. Horrill.

32 Arch. BU Cardiff. Boîte 2/32. Report of the librarian, 1964-1965, p. 19.

33 Graphique réalisé grâce aux statistiques disponibles dans les rapports annuels. Arch. BU Cardiff. Boîtes 2/32 et 2/64.

bibliothèques et de leur taux d'encadrement montre un avantage en faveur de Cardiff, qui se creuse à partir des années 1970. La situation est plus équilibrée en ce qui concerne la qualité de leurs bâtiments.

Les limites de l'approche budgétaire

Au Royaume-Uni, la part des ressources des universités mise à disposition de leur bibliothèque augmente après la seconde guerre mondiale, et passe de 3,9 % en 1956 à 4,5 % en 1976. Les données disponibles pour la BU de Cardiff confirment cette évolution positive. Les recettes en livres sterling constantes de 1956 augmentent progressivement jusqu'au milieu des années 1960 avant de croître plus fortement jusqu'au début des années 1970. Une nouvelle hausse a lieu au cours de la deuxième moitié des années 1970 avant que n'interviennent les restrictions budgétaires des années 1980.

Année	Budget en livres sterling constantes de 1956
1956-1957	13 374
1960-1961	19 840
1964-1965	21 296
1966-1967	38 643
1968-1969	45 242
1970-1971	42 936
1971-1972	35 830
1976-1977	64 222

Évolution des recettes de la bibliothèque universitaire de Cardiff en livres sterling constantes de 1956³⁴. Unité : livres constantes de 1956.

Si les BU françaises voient leurs moyens augmenter en valeur absolue, ils diminuent en valeur relative comparés aux moyens de leurs universités. Les BU reçoivent en moyenne 7,1 % du budget de fonctionnement de leur université en

34 Pour les statistiques des recettes : Arch. BU Cardiff. Boîtes 2/32 et 2/64. Rapports annuels. Pour le calcul de l'inflation : HOUSE OF THE COMMONS LIBRARY, « Inflation: the value of the pound 1750-2011 », *Research paper*, 12/31, 29 May 2012, 17 p. [en ligne], <http://researchbriefings.files.parliament.uk/documents/RP12-31/RP12-31.pdf> consulté le 5 avril 2016. Les valeurs de 1956 à 1976 sont disponibles dans R. FERET, *Histoire des bibliothèques universitaires de Caen et de Cardiff (1944-1985) : pour une nouvelle approche comparative*, mémoire de Master 2 d'histoire sous la direction de Benoît Marpeau, Université de Caen Basse-Normandie, Septembre 2012, p. 225.

1964 et seulement 4,1 % en 1985³⁵. Les ressources des BU connaissent une hausse irrégulière de 1964 à 1970, puis se stabilisent sur la période 1970-1973, avant d'augmenter de nouveau jusqu'en 1975, et de diminuer jusqu'en 1981. L'évolution de ces pourcentages indique un écart grandissant entre les moyens dont disposaient les BU françaises et britanniques par rapport à leurs universités respectives. Cependant, l'inflation, le coût de la documentation et certaines charges fixes (chauffage, électricité...) évoluent différemment dans les deux pays, ce qui complique la comparaison. Enfin, pour comparer les moyens financiers de deux bibliothèques, faut-il rapporter leurs moyens seulement au nombre d'étudiants qu'elles desservent, ou tenir compte d'autres facteurs comme la surface de leurs bâtiments ? Pour dissiper quelque peu ces difficultés, il est intéressant de comparer l'évolution de leur volume d'acquisitions documentaires.

L'inégalité documentaire, symptôme d'une inégalité de moyens

La forte hausse du budget de la BU de Cardiff a des conséquences très favorables sur le nombre de ses acquisitions annuelles, multiplié par presque sept entre 1950 et 1975, passant de 3 400 volumes à 23 500 à son maximum. Cette amélioration commence au début des années 1960 et se poursuit de manière presque continue jusqu'au début des difficultés financières, au milieu des années 1970. En parallèle, le ratio d'acquisitions par étudiant augmente pendant les années 1950 puis croît très fortement jusqu'en 1974. Il commence à diminuer à partir de 1976 et jusqu'au début des années 1980 au moins³⁶. Par conséquent, la bibliothèque universitaire de Cardiff connaît une amélioration de ses moyens budgétaires supérieure à la hausse du nombre d'étudiants qu'elle dessert jusqu'au milieu des années 1970. Par la suite, ces moyens diminuent.

Année	Nombre d'acquisitions à Caen	Nombre d'acquisitions à Cardiff	Ratio des acquisitions par étudiant à Caen	Ratio des acquisitions par étudiant à Cardiff
1951-1952	15 018	4 311	5,11	2,69
1959-1960	18692	6 152	3,68	3,06
1965-1966	21 433	11 374	2,12	3,95
1973 ³⁷	3 805 8 652 ³⁸	15 010	0,32 0,75	4,14

35 A. GLEYZE, *Concentration et déconcentration...*, *op. cit.*, p. 484.

36 R. FERET, *Histoire des bibliothèques...*, *op. cit.*, p. 226.

37 1974 pour le nombre d'acquisitions par les bibliothèques d'institut.

Évolution du nombre d'acquisitions par étudiant à Caen et Cardiff.

À Caen, le volume important des dons reçus après la seconde guerre mondiale explique la faible hausse du nombre de volumes (périodiques, livres et brochures, thèses) acquis entre 1951 et 1960. Bien que le nombre d'acquisitions par an augmente au cours des années 1960 (22 % entre 1959 et 1967), le nombre d'acquisitions par étudiant diminue d'environ un tiers. La BU de Caen est touchée par de sérieuses difficultés budgétaires à partir de la rentrée 1971 qui l'obligent à diminuer fortement ses acquisitions de monographies et à se désabonner d'une centaine de revues³⁹. Cela explique une très forte chute du nombre d'acquisitions par étudiant, divisé par sept entre 1965 et 1973. Ce constat est un peu estompé si on tient compte des acquisitions des bibliothèques de composante⁴⁰, sur lesquelles des données statistiques sont disponibles pour la première fois en 1974. Les bibliothèques de composantes ne relèvent pas de la bibliothèque universitaire mais des laboratoires ou des UER de l'université de Caen, et sont au moins une cinquantaine à cette époque. Ces difficultés cessent au cours de la seconde moitié des années 1970, mais recommencent à partir de 1981. Le nombre d'acquisitions par étudiant est donc favorable à la BU de Cardiff à partir du début des années 1960, et s'accroît par la suite. Le contraste est renforcé parce que les BU françaises ont été touchées par une régression de leurs moyens au début des années 1970, plus tôt que les BU britanniques⁴¹.

Des moyens d'accueil différents

Si les recettes budgétaires et les achats documentaires sont fortement liés, il en va un peu différemment de la qualité du bâtiment qui héberge ces deux bibliothèques et de leur taux d'encadrement. Le nombre d'employés de la bibliothèque de Cardiff augmente rapidement, de 10 en 1951 à 36 employés en 1965, puis 42 en 1967. Cela correspond à un doublement du taux d'encadrement par étudiant de 6 pour 1 000 en 1951 à 12 pour 1 000 en 1966-1967. Les effectifs se stabilisent quelques années avant de connaître une nouvelle hausse au début des années 1970 avec 61 employés à temps plein et 8 à temps partiel en 1973-1974, puis 76 employés en 1974-1975. Au début des années 1980, il y a environ 80 em-

38 Si on reprend les statistiques d'acquisitions de l'année 1974 des bibliothèques d'institut (4 847 volumes), et qu'on admet la simplification qui consiste à les ajouter à celles de 1973 de la bibliothèque universitaire (3 805 volumes), Arch. BU Caen. Boîte intitulée : Enquête bibliothèques. BUFR 1975. UER 1976. UFR 1986-91.

39 Arch. BU Caen. Boîte intitulée : Section Sciences.

40 Celles-ci seront désormais désignées par le sigle BUER.

41 A. GLEYZE, *Concentration et déconcentration...*, *op. cit.*, p. 478-479.

ployés, et une vingtaine d'employés à temps partiel, malgré le développement de l'automatisation, ce qui représente un taux d'encadrement très élevé, de 13 pour 1 000.

À Caen, l'effectif est de 5 personnes en 1945⁴². Cet effectif augmente progressivement, passant à 8 en 1947, puis à 10 en 1952, 16 en 1957, et 38 en 1967⁴³. En 1972, les bibliothèques droit-lettres et sciences disposent de 47,5 équivalents temps plein⁴⁴ et du renfort de 5 vacataires à mi-temps, et la bibliothèque de l'école nationale de médecine⁴⁵ de 5 ETP. Cela correspond à une hausse du taux d'encadrement de 3,4 pour 1 000 en 1952 à 3,7 en 1963 et 4,7 en 1972. Le taux d'encadrement de la BU de Caen est environ deux fois inférieur à celui de Cardiff au début des années 1950. À la fin des années 1960, il est presque trois fois inférieur. L'écart s'est probablement encore accentué au cours des années 1970 et 1980, puisqu'en moyenne, il diminue en France de 4 personnes pour 1 000 étudiants en 1976 à moins de 3 pour 1 000 en 1988⁴⁶, alors qu'il continuait d'augmenter légèrement à Cardiff.

Il faut attendre la rentrée universitaire de 1955 pour que la BU de Caen dispose d'une nouvelle bibliothèque qui fait office de bibliothèque centrale. Elle est construite selon le modèle ternaire qui prévaut à l'époque en France : une surface de magasins très importante répartie sur de nombreux étages et de grandes salles de lecture presque dépourvues de livres. Dotée d'une surface de 9 620 m², cette bibliothèque permet d'abriter des collections importantes, comprises entre 500 000 et 600 000 volumes. En 1963, il apparaît que ces magasins ont été surdimensionnés puisqu'ils n'accueillent que 450 000 volumes et que les acquisitions se font à un rythme très modéré, tandis que les espaces publics sont trop limités et ne sont pas assez fonctionnels. Rapidement, Madeleine Dupasquier, qui dirige la BU de Caen de 1944 à 1974, demande à ce qu'un bâtiment soit construit pour héberger

42 Arch. BU Caen. Boîte intitulée : Rapports Annuels. Services public et intérieur. Année scolaire 1944-1945. Rapport annuel.

43 Jusqu'en 1967, l'état du personnel est disponible dans les rapports annuels. Arch. BU Caen. Boîte intitulée : Rapports Annuels. Services public et intérieur. Nous excluons dans ces statistiques le personnel du collège universitaire du Mans mais nous incluons celui de l'école nationale de médecine et pharmacie de Caen.

44 Désormais ETP.

45 Les bibliothèques des écoles nationales de médecine et de pharmacie ont été officiellement rattachées aux BU de leur académie par le décret du 10 février 1955, mais celle de Caen n'apparaît dans son rapport annuel qu'à partir de 1962. Cette bibliothèque qui était initialement une bibliothèque de composante a un statut un peu particulier, mais devient progressivement partie intégrante de la BU de Caen. « Bibliothèques des écoles de médecine et de pharmacie ». *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 2, 1956. [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1956-02-0125-009> consulté le 17 avril 2015.

46 D. RENOULT (dir.), *Les bibliothèques dans l'université*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 1994, p. 32.

les collections scientifiques et surtout leurs lecteurs pour faire face à l'accroissement démographique et à la hausse du taux de fréquentation⁴⁷. En 1968, l'ouverture d'une bibliothèque scientifique de 3 260 m² permet de faciliter l'accueil du public. La bibliothèque de médecine et de pharmacie, dont la gestion incombe à la BU de Caen à partir de 1955, dispose quant à elle de 120 m² de salles de lecture et n'a pas de magasins. La majeure partie des 39 000 volumes qui composent ses collections sont conservées par la BU sciences. La bibliothèque de médecine-pharmacie déménage dans un bâtiment plus grand, en 1975, et récupère ses collections. Avec 13 000 m² pour 18 000 étudiants en 1968, la BU de Caen dispose d'environ 1,3 m² par étudiant, ce qui est très satisfaisant. Des difficultés persistent néanmoins car les plus gros effectifs restent en droit et en lettres et que la transformation de magasins en salles de lecture est complexe. En 1974, seulement 20 % de la surface de la section droit-lettres est disponible pour les salles de lecture, contre 65 % de surface de magasins⁴⁸. Sur les trois bibliothèques, les étudiants ne peuvent accéder qu'à 4 150 m², soit 32 % de leurs surfaces.

La BU de Cardiff connaît une décentralisation plus importante de ses collections puisqu'elle est répartie sur sept sites au milieu des années 1970. Ses difficultés ne proviennent pas de l'accueil des lecteurs mais plutôt des collections qui sont très majoritairement en libre accès : « cela va devenir impossible de seulement consulter les volumes que nous acquérons à un coût important et la recherche va particulièrement en souffrir »⁴⁹. Pour y remédier, plusieurs sites accueillant des collections organisées par discipline ouvrent, comme la bibliothèque du Collège d'éducation en 1953 ou la bibliothèque de sciences appliquées en 1962. La *Main library*, dont les collections se restreignent progressivement aux disciplines juridiques et en sciences humaines et sociales, migre finalement dans un nouveau bâtiment, l'*Arts and Social Studies Library*⁵⁰, en 1976. Repoussée plusieurs fois, cette construction profite des réflexions antérieures d'autres bibliothèques britanniques, notamment sur l'accueil des lecteurs qui est la priorité de ce nouveau bâtiment avec une grande diversité de types de places⁵¹. L'ensemble des bibliothèques de l'université de Cardiff offre alors 1 600 places, ce qui porte la capacité

47 Arch. BU Caen. Boîte intitulée : Rapports Annuels. Services public et intérieur. État de situation décembre 1963.

48 Arch. BU Caen. Boîte intitulée : P.A. Rapport divers 1. Enquête sur les sections universitaires. 1974.

49 Arch. BU Cardiff. Boîte 2/32. Report of the librarian, 1963-1964, p. 15. « *It will become impossible even to consult the volumes which we acquire at such great cost and research especially will suffer* ».

50 Désormais ASSL.

51 Arch. BU Cardiff. Boîte 2/34. Box of notes and miscellaneous documents on the history of the library. The new building for the university library.

d'accueil à son maximum avec une place pour 2,75 étudiants⁵². La grande majorité des collections est en accès libre. Les collections les moins susceptibles d'être utilisées sont repoussées dans des silos extérieurs à la bibliothèque.

Au terme de ce développement, il ressort que la BU de Cardiff dispose de moyens supérieurs à celle de Caen rapportés au nombre d'étudiants inscrits dans leur université sur l'ensemble de la période. Faible dans les années 1950, cette supériorité s'accroît fortement dans les années 1960 et 1970 en ce qui concerne les collections et le taux d'encadrement. En revanche, l'écart est plus discutable pour les bâtiments dont elles disposent car les deux bibliothèques manquent d'espace. La section droit-lettres de la BU de Caen est de plus en plus inadaptée à la fréquentation des étudiants, tandis que la BU de Cardiff est obligée de disperser ses collections pour les conserver en libre accès.

UN RETARD OU DES PRIORITES DIFFERENTES ?

L'écart qui sépare ces deux bibliothèques en termes de moyens est indéniable mais il est intéressant, à l'aide de ces exemples, d'approfondir les comparaisons nationales et de montrer leurs limites à l'aide d'une approche plus qualitative.

Le retard des bibliothèques universitaires françaises

Les comparaisons nationales entre les BU françaises et leurs homologues européennes, comme le rapport Vandevoorde⁵³ remis en 1981 ou certaines approches historiques⁵⁴, lissent la diversité des situations locales dont elles ne font pas cas et sous-estiment les capacités documentaires des universités françaises en écartant les bibliothèques de composante.

La limite de l'échelle nationale

Ces comparaisons insistent sur les insuffisances des BU françaises en mobilisant des indicateurs statistiques : taux d'encadrement, nombre de places assises par étudiant, nombre d'acquisitions et taille des collections. Cette approche occulte la diversité des situations infranationales. Si l'homogénéité des BU françaises après la seconde guerre mondiale est relative, la situation est encore bien

52 Arch. BU Cardiff. Boîte 2/64. Report of the librarian, 1975-1976.

53 P. VANDEVOORDE. *Les bibliothèques en France : rapport à Monsieur le premier ministre*, Paris, Ministère de la culture, Direction du livre, 1981, 2 t.

54 D. PALLIER, « Bibliothèques universitaires : l'expansion ? », chapitre cité ; D. PALLIER, « Les bibliothèques universitaires... », *op. cit.* ; H. COMTE, « La réforme du système documentaire des universités », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n° 5, 1985. [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1985-05-0378-001> consulté le 18 avril 2015.

plus contrastée au Royaume-Uni, comme le montre l'étude d'Harrison Bryan. Les BU d'Oxford et de Cambridge sont par exemple dépositaires d'une partie du dépôt légal. En 1971-1972, ces deux bibliothèques détiennent environ 30 % des collections de l'ensemble des BU britanniques⁵⁵. L'hétérogénéité des BU s'explique par l'autonomie des universités qui gèrent leurs bibliothèques universitaires sans intervention directe des services centraux. Le choix d'établir ces comparaisons avec des pays où les bibliothèques universitaires ont une grande importance comme le Royaume-Uni ou l'Allemagne contribue aussi à noircir la comparaison. Si ce choix est compréhensible dans le cadre d'un rapport qui souhaite mettre en évidence les lacunes des BU françaises, il est plus discutable dans celui d'une étude historique.

Ces comparaisons considèrent les bibliothèques universitaires *ex nihilo*, sans se soucier du contexte universitaire dans lequel elles se situent. En particulier, l'importance moindre qu'occupe la documentation dans la pédagogie universitaire française en comparaison du Royaume-Uni et de l'Allemagne est mise de côté. Le postulat selon lequel les étudiants ont besoin de bibliothèques d'égale qualité dans ces différents pays n'est pas justifié. C'est pourtant sur lui que repose la pertinence de comparer des ratios rapportés au nombre d'étudiants. Cet aspect n'est pas ignoré puisque Pierre Vandevoorde écrit : « Cette distance [entre l'enseignement et les bibliothèques universitaires] que l'on trouverait beaucoup moins accusée dans les pays anglo-saxons ou germaniques, illustre le fait que dans la conception universitaire française, une forte primauté a toujours été accordée au cours magistral sur le libre recours au savoir par le livre et la documentation »⁵⁶, mais il n'en tire pas toutes les conséquences.

La pertinence des indicateurs statistiques sur lesquels reposent ces comparaisons peut être discutée. Denis Pallier écrit par exemple : « comme l'utilisation des documents est liée à leur disponibilité, en 1975 un étudiant allemand utilisait trois fois plus de documents qu'un étudiant français (20 contre 7,5) »⁵⁷. Le lien de causalité directe entre la qualité des collections d'une bibliothèque et le nombre de prêts est loin d'être si évident. Denis Pallier ne tient pas compte des modalités de prescription de la documentation par les enseignants et du type de documents empruntés, livres ou articles de revues, qui ne demandent pas un temps de lecture équivalent. Il laisse de côté la question de la durée des prêts consentis aux étudiants sur l'importance de laquelle nous reviendrons ultérieurement. De plus, la comparaison d'indicateurs rapportés au nombre d'étudiant est discutable et doit être nuancée puisqu'une partie importante des étudiants français ne fréquentent pas les bibliothèques universitaires et n'y est même pas inscrite. Par ailleurs, établir

55 H. BRYAN, *University Libraries...*, *op. cit.*, p. 32-33.

56 P. VANDEVOORDE, *Les bibliothèques en France...*, *op. cit.*, p. 30.

57 D. PALLIER, « Bibliothèques universitaires : l'expansion ? », *op. cit.*, p. 544.

des ratios en fonction du nombre d'étudiants suppose que les bibliothèques universitaires françaises et britanniques accordent une priorité équivalente à leurs différents types d'usagers : étudiants et enseignants-chercheurs. Or, la documentation pour les étudiants, moins coûteuse, a été privilégiée à Cardiff, contrairement à Caen. Enfin, les bibliothèques de composante, présentées comme des concurrentes des BU, sont écartées de ces comparaisons.

La mise à l'écart des bibliothèques de composante

Dans la majorité des universités britanniques, la politique documentaire est centralisée au sein d'une seule administration comme c'est le cas à Cardiff, même si la BU occupe plusieurs bâtiments. La situation est très différente en France où la majorité des universités existantes en 1945 ont vu se créer ou se développer un grand nombre de bibliothèques entretenues par les facultés, les UER⁵⁸ ou les laboratoires. Elles échappent complètement au contrôle des BU au moins jusqu'en 1985 et la création des SCD. L'existence de ces bibliothèques est attestée avant la seconde guerre mondiale mais elles se sont particulièrement développées dans les années 1960. On distingue souvent des bibliothèques d'enseignement, normalement ouvertes à tous, et des bibliothèques de recherche dont l'accès est plus restreint. À partir des discours des responsables des BU et de quelques enquêtes nationales, une vision très critique s'est développée au sujet des bibliothèques de composante à partir des années 1960. Les écarter des comparaisons nationales ne semble pas pour autant justifié.

À Caen, comme à l'échelle nationale, l'existence de ces bibliothèques est constatée sans trop de récriminations jusqu'à la fin des années 1950. Une partie des directeurs de BU, qui les jugent illégitimes, commencent alors à les critiquer. Ils leur reprochent d'empêcher l'établissement d'une politique documentaire à l'échelle des universités à cause de leur non-participation à un catalogue commun. Le décret de 1970 qui stipule que les services de la documentation « établissent les relations nécessaires avec les autres bibliothèques relevant des universités et avec les bibliothèques non universitaires concourant aux mêmes objectifs »⁵⁹ n'est pas suivi de beaucoup d'effet, avant les difficultés financières, au début des années 1970. Un véritable intérêt pour ces bibliothèques se développe alors. En 1976, une enquête nationale est lancée pour recenser ces bibliothèques et leurs moyens. Aucune donnée précise sur les bibliothèques d'institut de l'université de Caen n'est

58 Unité d'enseignement et de recherche. Les UER apparaissent en 1968 à la place des facultés, et sont remplacées par des UFR en 1984.

59 Décret n° 70-1267 du 23 décembre 1970 relatif aux bibliothèques universitaires, Journal officiel du 28-29 décembre 1970.

disponible dans les archives de sa BU avant cette enquête qui porte sur l'année universitaire 1974-1975⁶⁰.

D'après cette enquête, il existe plus de 1 700 bibliothèques de composante en France et leurs dépenses documentaires cumulées sont supérieures à celles des BU. La situation à l'université de Caen ne déroge pas à cet aperçu général. Il y existe au moins 52 bibliothèques de composantes. En 1974, elles ont acquis 4 143 ouvrages et 704 périodiques. En 1973, année pour laquelle des statistiques comparables sont disponibles pour la BU de Caen, celle-ci n'a acquis que 2 396 livres et 1 409 périodiques. Les bibliothèques de composante offrent aussi des espaces d'étude tout à fait nécessaires vues les difficultés rencontrées par la BU de Caen sur ce point. Les 17 bibliothèques de composante des disciplines littéraires et juridiques représentent une surface de 2 500 m², soit 21 % de la surface de la section droit-lettres, et proposent 950 places assises, soit près du double de cette bibliothèque. Enfin, elles emploient quatre personnes à temps complet et 53 à temps partiel.

Si ces bibliothèques sont mises à l'écart de ces comparaisons c'est, entre autres, parce qu'elles sont mal connues des BU et des services centraux. Certains commentateurs comme Thérèse Bally pensent que ce manque de connaissances est partagé par les membres des universités et donc que ces bibliothèques seraient nécessairement sous-exploitées : « des ressources documentaires – très mal connues et par là même sous-utilisées »⁶¹. L'occultation documentaire viendrait de l'absence de signalisation de leurs collections au sein d'un catalogue et de leur inaccessibilité. Cette inaccessibilité peut être de droit quand ces bibliothèques sont réservées aux enseignants ou aux chercheurs, ou de fait, à cause d'horaires d'ouverture trop restreints, comme le suggère Henri Comte : « ces bibliothèques particulières, en effet, ont le plus souvent des collections non signalées, difficilement accessibles et disponibles »⁶².

L'exemple des 17 bibliothèques des disciplines juridiques et en sciences humaines et sociales recensées à la BU de Caen suggère une réalité bien différente. Douze de ces bibliothèques proposent au moins deux catalogues de leurs collections et trois en proposent un seul. Sur les 3 000 ouvrages et les 500 titres de revue acquis par ces bibliothèques en 1974, 95 % ont donc pu être catalogués. L'occultation documentaire n'est pas la règle même si la plupart d'entre elles ne

60 L'ensemble des données sur ces bibliothèques sont disponibles dans : Arch. BU Caen. Boîte intitulée : Enquête bibliothèques. BUFR 1975. UER 1976. UFR 1986-91.

61 T. BALLY, « La politique documentaire d'université », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n° 5, 1985. [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1985-05-0422-003> consulté le 18 avril 2015.

62 H. COMTE, « La réforme du système... », *op. cit.*

participent pas à un catalogue commun avec la BU droit-lettres. Ces bibliothèques sont aussi relativement accessibles. Elles sont ouvertes en moyenne un peu plus de 30 h par semaine, et les quatre plus grandes sont ouvertes en moyenne 40 h, ce qui est très correct pour l'époque. Ces quatre bibliothèques disposent de 620 places, soit environ les deux tiers des places proposées par les bibliothèques de composante de ces disciplines. Par ailleurs, elles sont largement ouvertes aux étudiants (15 sur 17) et sont loin d'être méconnues puisque toutes celles ouvertes aux étudiants en accueillent régulièrement. Le taux de la fréquentation étudiante de ces bibliothèques est de 44 % avec 3 166 usagers habituels pour 7 148 étudiants susceptibles de les fréquenter. Ce taux est très correct si on considère que seulement 54 % des étudiants en droit et en lettres de l'université de Caen sont inscrits à la bibliothèque universitaire. Enfin, 13 de ces bibliothèques sont susceptibles d'être utilisées par des usagers en dehors de la composante dont elles relèvent, et 11 en accueillent effectivement, ce qui indique que leur existence est connue au sein de leur université.

La place de ces bibliothèques dans les comparaisons entre les BU françaises et étrangères est paradoxale. L'importance de ces bibliothèques, accusées de participer à une dispersion des moyens documentaires des universités, est vue comme un surcroît de faiblesse. Malgré cette importance, elles sont exclues des comparaisons statistiques (taille des collections, nombre de prêts...), ce qui affaiblit outrageusement la position des universités françaises⁶³. À Caen, ces bibliothèques n'étaient pas plus inaccessibles que leur documentation n'était invisible pour la communauté universitaire, d'autant plus que les bibliothèques de composante les plus importantes sont celles qui offrent le plus de services.

Des priorités différentes

Les écarts constatés entre les BU de Caen et de Cardiff s'expliquent en partie par des priorités différentes dans le public qu'elles visent. Alors que la BU de Caen s'intéresse peu aux étudiants, celle de Cardiff accepte rapidement une évolution de sa fonction, moins tournée vers la recherche. Cela a eu des conséquences sur leur politique documentaire et sur leur informatisation.

Des bibliothèques au service de l'enseignement ou de la recherche ?

Les bibliothèques universitaires ont une double fonction d'accompagnement de l'enseignement supérieur et de développement de la recherche. La préoccupation pour ces deux types d'usagers – étudiants et enseignants-chercheurs – se

⁶³ P. VANDEVOORDE, *Les bibliothèques en France...*, *op. cit.* t. 2, p. 379 ; D. PALLIER, « Bibliothèques universitaires : l'expansion ? », *op. cit.*, p. 543.

développe dans ces deux bibliothèques⁶⁴. Cependant, elles n'ont pas trouvé le même équilibre dans la considération pour ces deux types d'utilisateurs, ce qui n'est pas anodin dans l'écart qui s'est créé entre elles. À Cardiff, il est évident dès le début des années 1960 que la bibliothèque ne pourra pas rester compétitive à un niveau de recherche sur un trop grand nombre de sujets. Le rapport Parry va dans ce sens et prône une spécialisation des BU dans leurs acquisitions de niveau recherche et le développement d'une coopération entre les BU⁶⁵. Dans une BU de taille moyenne voire petite, comme celle de Cardiff, l'acquisition de documents de niveau enseignement devient la fonction première de la bibliothèque. Ce choix se matérialise par la multiplication du nombre d'exemplaires achetés de certains manuels dès le début des années 1960 au détriment d'un panel plus large d'ouvrages spécifiques, avec un accent mis sur la demande comme motif d'achat⁶⁶. 20 ans après, ce choix continue d'être assumé : « la première priorité doit demeurer l'acquisition de textes pour les étudiants de 1^{er} cycle »⁶⁷. Cette évolution n'a pas soulevé de difficultés.

À Caen, l'importance des crédits mis à disposition de la bibliothèque dans le contexte de la reconstruction permet de différer la concurrence entre la constitution de collections pour l'enseignement ou la recherche. La situation change au début des années 1960, et Madeleine Dupasquier ne cache pas la crainte de voir la fonction de sa bibliothèque se limiter à l'enseignement : « il serait regrettable que le développement indispensable de ces fonds [la multiplication des manuels] se réalise au détriment d'une documentation spécifique non moins indispensable »⁶⁸. Elle perçoit cette évolution de manière négative : « cet accroissement des effectifs [étudiants] pose également un problème en ce qui concerne les achats et menace de les dévaloriser relativement aux possibilités de recherche que doivent assurer nos bibliothèques »⁶⁹. Les bibliothèques de composante sont invoquées et leur illégitimité mise de côté, à condition qu'elles se focalisent sur les besoins des étudiants : « celles [les bibliothèques de composante] de la faculté des sciences semblent surtout préoccupées d'une documentation spécialisée à l'intention du

64 R. FERET, *Histoire des bibliothèques...*, *op. cit.*, p. 82-84.

65 Arch. BU Cardiff. Boîte 2/80. Parry Committee. UCC Library. University Grants Committee report of the committee on libraries. Summary of recommendations, pages 157-164.

66 Arch. BU Cardiff. Boîte 2/32. Report of the librarian, 1961-1962, p. 5.

67 Arch. BU Cardiff. Boîte 2/64. Report of the librarian, 1980-1981, p. 2. « *The top priority must still be the provision of undergraduate texts* ».

68 Arch. BU Caen. Boîte intitulée : Rapports annuels. Services public et intérieur. Année scolaire 1960-1961. Rapport annuel. Service public.

69 Arch. BU Caen. Boîte intitulée : Rapports annuels. Services public et intérieur. Année scolaire 1960-1961. Rapport annuel. Service public.

Professeur, et comptent sans aucun doute sur la bibliothèque générale pour satisfaire aux besoins de leurs étudiants »⁷⁰.

Ces discours se traduisent dans les collections, même si la situation est très différente selon les disciplines. En 1982, la section sciences n'a dépensé que 1 % de ses crédits documentaires en faveur des étudiants contre 62 % pour la section droit-lettres et 40 % pour la section médecine-pharmacie⁷¹. Il ne s'agit pas d'une exception, et les résultats nationaux indiquent que même les plus petites bibliothèques universitaires, censées être dédiées à l'enseignement, dépensent une part importante de leurs crédits pour des acquisitions de niveau recherche⁷². Cette différence de priorités n'est pas pour rien dans l'écart du nombre d'acquisitions de ces bibliothèques, puisque la documentation de niveau recherche est plus onéreuse que celle de niveau enseignement.

L'informatisation des bibliothèques : télématique de proximité ou de réseau

Nous reprenons la distinction entre télématique de proximité et télématique de réseau au rapport de Pierre Vandevoorde⁷³. La télématique de proximité concerne l'automatisation de fonctions internes comme le catalogage et le prêt, tandis que la télématique de réseau est caractérisée par la mise en réseau des catalogues collectifs et le développement de l'interrogation de ces catalogues. Cette différenciation a été très rapidement faite par les professionnels des bibliothèques, et correspond à l'automatisation de tâches différentes dans les bibliothèques⁷⁴. La seconde facilite la recherche bibliographique et les échanges entre bibliothèques, elle est donc avant tout dédiée à la recherche, tandis que la première, plus simple à mettre en œuvre, fait surtout gagner du temps au personnel sur les tâches de traitement du livre, et aux lecteurs lors des prêts, ce qui, en volume, concerne plutôt les étudiants. Les BU françaises et britanniques n'ont pas eu les mêmes priorités dans ce domaine.

Dès 1965, André Chonez regrette que les BU françaises n'aient pas cherché à automatiser leurs tâches internes les plus routinières alors qu'il s'agissait

70 Arch. BU Caen. Boîte intitulée : Rapports annuels. Services public et intérieur. Année 1962. Service intérieur.

71 Arch. BU Caen. Boîte intitulée : Bibliothèque universitaire 1972-1984. Enquête sur la répartition des dépenses documentaires dans les bibliothèques universitaires en 1982.

72 R. FERET, *Histoire des bibliothèques...*, *op. cit.*, p. 89-90.

73 P. VANDEVOORDE. *Les bibliothèques en France...*, *op. cit.*, p. 66-67.

74 Voir notamment : A. CHONEZ. « L'automatisation des fonctions documentaires. Mythes et réalités », dans *Les bibliothèques universitaires devant l'explosion démographique et l'accroissement de l'édition : colloque international tenu à l'Université de Liège du 20 au 21 octobre 1965*, Université de Liège, 1967, p. 139-144.

de l'automatisation la plus simple à mettre en œuvre⁷⁵. Dans un premier temps, l'automatisation de ces fonctions ne fut explorée que par les bibliothèques de lecture publique, comme les bibliothèques municipales d'Antony et de Massy, à partir du début des années 1970⁷⁶. À l'exception de la BU de Montpellier, dont l'automatisation commence par le prêt, les bibliothèques universitaires françaises se désintéressent de l'automatisation du système de prêt⁷⁷. Elles sont notamment absentes de deux journées d'étude importantes consacrées à cette question dans les années 1970⁷⁸. L'automatisation des catalogues est leur priorité afin de constituer des catalogues collectifs.

L'automatisation a laissé peu de traces dans les archives de la BU de Caen car les projets ont souvent été menés à l'échelle nationale par des services centraux, comme l'Agence universitaire de documentation en information scientifique et technique de 1978 à 1982, ou la Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique⁷⁹ après 1982. L'automatisation y fut assez tardive, à la limite de notre période d'étude. La BU de Caen s'est intégrée aux projets d'amélioration du prêt interbibliothèques au début des années 1980⁸⁰. Elle devient le relais de l'académie de Caen dans la mise en place du catalogue collectif national des publications en série par la DBMIST. Il faut attendre 1985 pour que soient automatisées les premières fonctions internes avec l'implantation d'un système Mobi-cat et d'un système Mobi-prêt. Ce dernier permet d'automatiser un grand nombre de tâches liées au prêt : prêts, pénalités liées au retard, lettres de relance, statistiques, meilleur contrôle des prêts (durée et nombre de prêts par personne)⁸¹.

Au Royaume-Uni, l'intervention de l'État est beaucoup moins marquée dans les projets d'automatisation. Dès les années 1960, les bibliothèques

75 *Ibid.*

76 H. LE CROSNIER, « Le choix des nouvelles technologies », dans M. POULAIN (dir.), *Histoire des bibliothèques française*, (IV) *Les bibliothèques au xx^e siècle : 1914-1990*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie-Promodis, 1992 (rééd. 2009), p. 783-820, en particulier p. 792-794.

77 S. DELRIEU, « SIBIL à la bibliothèque interuniversitaire de Montpellier », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n° 1, 1984, [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1984-01-0032-001> consulté le 26 mars 2015, p. 32-43.

78 Les journées d'étude du 7 mars 1973 à Massy et celle du 14 octobre 1976 à Strasbourg, respectivement organisées par la DBLP et le Bureau d'automatisation des bibliothèques (BAB), et par la Division de la coopération et de l'automatisation (DICA). La BNU de Strasbourg fut la seule BU à participer à la seconde journée d'étude.

79 Désormais DBMIST.

80 Arch. BU Caen. Boîte intitulée : Bibliothèque universitaire 1972-1984. La recherche documentaire automatisée dans les bibliothèques universitaires et les bibliothèques interuniversitaires. Résultats de l'enquête.

81 F. MALET, « Mobi-prêt à la bibliothèque de l'Université de Paris I », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n° 1, 1984, [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1984-01-0044-002>, consulté le 26 mars 2015, p. 44-49.

universitaires s'organisent en groupes de petites tailles, le plus souvent sur des critères géographiques. À partir de 1968, le *South West Academic Library Co-operative Automation Project*⁸² regroupe des BU du sud-ouest du Royaume-Uni. Il comprend d'abord les BU de Bristol, Cardiff et Exter, puis il est complété par la BU de Bath. Dès 1969, il est établi que le système de prêt et le catalogage ne pourront pas être automatisés ensemble et il est décidé de privilégier le premier⁸³. L'objectif est de répondre à la forte hausse du nombre de prêts qui génère un travail important. Ce projet est couplé à la mise en place d'un contrôle magnétique des sorties pour réduire le nombre de documents perdus. Ce dernier est effectif à l'ouverture de l'ASSL, en 1975, et le système de prêt est automatisé en 1976. Le nombre de prêts augmente de 43 % dès la première année⁸⁴. Ensuite, le catalogage est informatisé en 1978 et une grande partie du processus d'acquisition l'est aussi en 1984. L'automatisation de cette bibliothèque était initialement moins ambitieuse que les projets menés dans les BU françaises, mais sans doute plus réaliste. Sa réussite a permis des réalisations plus précoces que dans la grande majorité des BU françaises, au moins en ce qui concerne les tâches internes. À ce titre, la BU de Cardiff a un avantage sur celle de Caen grâce à un choix différent dans ses priorités, axé sur la fonction d'enseignement.

Vers un changement de paradigme : la politique de services

À la fin de la seconde guerre mondiale, les bibliothèques universitaires sont plus préoccupées par la constitution de collections que par les conditions de leur mise à disposition. Progressivement, elles diversifient leurs fonctions et insistent sur les services qu'elles doivent offrir à leurs lecteurs. Ce changement commence dans les années 1960. Si, au début des années 1980, les services proposés ne se sont pas beaucoup diversifiés, certains services traditionnels ont largement évolué.

Ouvrir plus

À Caen, les horaires d'ouverture sont très stables avant la seconde guerre mondiale, puisqu'ils demeurent de 36 h par semaine entre 1922 et 1940, avec une ouverture du lundi au samedi, de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 17 h 30⁸⁵. Ces horaires changent très peu jusqu'en 1950 quand la pause méridienne se réduit progres-

82 Désormais SWALCAP.

83 Arch. BU Cardiff. Boîte 2/92. Working Party on the South West University Libraries Computer Project, the 27th of November 1969, p. 3.

84 Arch. BU Cardiff. Boîte 2/64. Report of the librarian, 1976-1977.

85 Pour l'évolution des heures d'ouverture de la BU, voir les programmes de cours annuels de l'université.

sivement. Il faut attendre la rentrée universitaire de 1960 pour voir les plages d'ouverture s'allonger de manière substantielle. La bibliothèque est ouverte en continu de 9 h 30 à 19 h, du mardi au samedi, et le lundi de 14 h à 19 h, soit une ouverture hebdomadaire de 52 h 30 dont 16 h sans communication des ouvrages en magasins⁸⁶. L'année suivante la bibliothèque est ouverte sans nouvelle communication ni prêts de 19 h à 20 h. En 1963, l'ouverture de la bibliothèque sans communication d'ouvrages est étendue jusqu'à 22 h aux périodes de plus forte fréquentation, pour une ouverture hebdomadaire qui culmine à environ 65 h⁸⁷. En 1973, cette amplitude a été maintenue à la section centrale. La section sciences est ouverte 52 h 30 par semaine et la section médecine 45 h. La période de fermeture estivale est réduite puisqu'elle passe de deux mois, après la seconde guerre mondiale, à un mois en 1959 et seulement deux semaines en 1974 pour la section droit-lettres et la section sciences.

En 1952, la BU de Cardiff ouvre 61 h par semaine lors des périodes de plus intense fréquentation, de 9 h à 21 h du lundi au jeudi, de 9 h à 18 h le vendredi et de 9 h à 13 h le samedi⁸⁸. Le directeur de la bibliothèque cherche à connaître les heures de fréquentation selon les trimestres à travers des enquêtes pour pouvoir faire varier ces périodes d'ouverture au cours de l'année⁸⁹. En 1974, la bibliothèque principale ouvre 69 h par semaine au premier et deuxième trimestres, et 73 h au troisième. Comme à Caen, l'augmentation des heures d'ouverture se fait principalement par l'allongement de l'ouverture en soirée⁹⁰. La réduction du nombre de semaines de fermeture totale ou partielle de la bibliothèque a aussi lieu. Alors qu'elle fermait presque six semaines par an au début des années 1950, elle ne ferme plus que trois semaines et demi dix ans plus tard (dont deux semaines pendant les vacances d'été), et deux semaines en 1974, dont une seule semaine en été. Cette amélioration des horaires d'ouverture est donc très similaire dans les deux bibliothèques, avec une forte extension des horaires d'ouverture en soirée et une réduction de la fermeture estivale. Tant à Caen qu'à Cardiff, ce sont les étudiants qui ont le plus profité du développement de l'ouverture des bibliothèques en soirée⁹¹.

Du stockage de collections à l'accueil des lecteurs

86 De 12 h à 14 h et de 18 h à 19 h les ouvrages en magasin sont inaccessibles.

87 Arch. BU Caen. Registre du contrôle des entrées. Du 2 septembre 1963 au 31 juillet 1964.

88 Arch. BU Cardiff. Boîte 2/64, University College of South Wales and Monmouthshire, 1952.

89 Arch. BU Cardiff. Boîte 2/15, University College of South Wales and Monmouthshire. Library questionnaire. 9 Mars 1953. Arch. BU Cardiff. Boîte 2/15, Library census of readers 1953-1954 ; Library census of readers 1954-1957 ; Library census of readers 1957-1962.

90 Arch. BU Cardiff. Boîte 2/64, UCC Library readers' guide, Septembre 1974, p. 5.

91 Sur la venue des étudiants en soirée, voir R. FERET, *Histoire des bibliothèques...*, *op. cit.*, p. 99-101.

Lors de la reconstruction de la BU de Caen, l'objectif est de stocker un grand nombre d'ouvrages en magasin et la place des lecteurs est réduite. L'afflux d'étudiants et la hausse du nombre de documents en magasin à communiquer aux lecteurs ont rapidement mis à mal le fonctionnement de ce bâtiment. La conception des BU françaises évolue avec la publication des Instructions de 1962, qui insistent sur le développement du libre accès⁹². La BU centrale de Caen ne peut cependant pas s'y adapter, et cette nouvelle conception bénéficiera surtout à la section sciences qui ouvre en 1968. Celle-ci dispose de 600 places contre 300 pour la section lettres, alors qu'elle ne dessert que 3 000 étudiants à son ouverture (étudiants de l'école de médecine et de pharmacie inclus)⁹³. Elle offre aussi 10 salles de travail en groupe.

Cela ne marque pas pour autant le début d'une prise en compte suivie des usages des étudiants. Ainsi, l'enquête sur les bibliothèques de sections, menée par la DBLP en 1974, mentionne les heures d'ouverture et la surface des salles de lecture mais n'évoque pas le nombre de places assises, ni ne précise la répartition des places en fonction d'usages différenciés : tables seules, salles de travail en groupe⁹⁴, alors qu'à cette époque les bibliothécaires britanniques insistent largement sur la diversité des attentes étudiantes⁹⁵. La hausse de l'usage des locaux sans utilisation des collections est complètement négligée. Cette évolution des pratiques est pourtant déjà connue en France comme au Royaume-Uni⁹⁶. Le rapport Vandevoorde et d'autres après lui⁹⁷, considèrent par exemple que les locaux des bibliothèques de composante sont inadaptés pour la seule raison qu'elles ne disposent pas de magasins, et leur tiennent rigueur d'offrir plus d'espace à leurs lecteurs qu'à leurs collections :

« Les locaux qui abritent ces diverses bibliothèques sont en général inclus dans les surfaces destinées à l'enseignement et à la recherche, pour rapprocher les collections des usagers. Ils sont de ce fait rarement fonctionnels, et notamment très pauvres en magasins. L'enquête déjà citée permet d'estimer que si les bibliothèques décentralisées représentent 29 % du total des locaux consacrés à la

92 « Instructions concernant les nouvelles sections et les sections transférées des bibliothèques des universités (à l'exclusion des sections "Médecine") ». *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. 1962, n° 8. [Consulté le 26 novembre 2015]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1962-08-0401-001>.

93 Arch. BU Caen. Boîte intitulée : P.A. Rapport divers. 1. Notice descriptive pour toute bibliothèque nouvellement construite. BU sciences, Caen.

94 Arch. BU Caen. Boîte intitulée : P.A. Rapport divers. 1. Enquête sur les sections universitaires. 1974.

95 Voir entre autres : H. BRYAN, *University Libraries...*, *op. cit.*, p. 66.

96 Voir par exemple : M. B. LINE, « Students attitudes... », *op. cit.*, p. 104 et P. BOURDIEU et M. DE SAINT-MARTIN, « Les utilisateurs de la bibliothèque universitaire de Lille », dans P. BOURDIEU, M. DE SAINT-MARTIN et J.-C. PASSERON, *Rapport pédagogique et communication*. Paris-La Haye, Mouton, 1965, p. 109-120.

97 Voir par exemple : H. COMTE, « La réforme du système... », *op. cit.*

documentation dans les universités, elles offrent 51 % des places pour la consultation »⁹⁸.

Parmi les bibliothèques de composante de l'université de Caen, la salle de travail en droit correspond particulièrement à ce type de bibliothèques. Elle propose 250 places assises pendant 48 h par semaine, mais ne met à disposition de ses usagers que 160 m linéaires d'ouvrages et 95 m de revues. La BU de Cardiff fait en partie évoluer son offre de locaux sur un modèle similaire à celui de certaines bibliothèques de composante françaises lorsqu'elle ouvre des *Reading rooms* au début des années 1970, avec très peu d'ouvrages à disposition⁹⁹.

À partir des années 1950, la BU de Cardiff améliore la qualité de ses bâtiments en essayant par exemple de limiter le volume sonore dans ses bibliothèques¹⁰⁰. Les étudiants relaient aussi des demandes de ce type, pour favoriser le travail dans la bibliothèque, à l'image du rapport Fabian qui critique l'insuffisance de l'éclairage, de la ventilation ou la gêne occasionnée par les autres utilisateurs¹⁰¹. La construction de l'ASSL donne l'opportunité d'améliorer ce confort. Elle propose une grande diversité de types de places. La majorité d'entre-elles sont réparties par tables de quatre, mais il existe aussi 12 pièces qui peuvent accueillir des groupes, ainsi qu'une centaine de tables individuelles¹⁰². Ce nouveau bâtiment ne dispose pas de magasins. Cet exemple montre que la conception qu'ont les bibliothécaires français du rôle des BU au début des années 1980 est très éloignée de celle des bibliothécaires britanniques. Cette conception est en décalage avec les attentes de leurs usagers, desquelles semblent plus proches certaines bibliothèques de composante. Il est d'ailleurs très intéressant de constater que ces dernières font évoluer leur offre de locaux dans une direction proche de celle de la BU de Cardiff.

Une évolution contrastée des politiques de prêt

La politique de prêt des bibliothèques universitaires fait l'objet de peu d'attention tant de la part des professionnels que des historiens des bibliothèques. À Caen, elle est d'une grande continuité. À la rentrée universitaire de 1950, les enseignants peuvent emprunter jusqu'à 20 ouvrages pendant trois mois, tandis que

98 P. VANDEVOORDE. *Les bibliothèques en France...*, op. cit., p. 32.

99 Arch. BU Cardiff. Boîte 2/64, University College of South Wales and Monmouthshire. Guides to the Library for the use of students. The Science Reading Rooms, vol. 6.

100 Arch. BU Cardiff. Boîte 2/32. Report of the librarian, 1958-1959, p. 15.

101 Arch. BU Cardiff. Boîte 2/34. Box of notes and miscellaneous documents on the history of the library. The Fabian report. Ce document n'est pas daté, mais comme il concerne le bâtiment de la *Main Library*, il est antérieur à l'année 1975. Il est probable d'après les considérations dont il fait état qu'il date de la seconde moitié des années 1960.

102 Arch. BU Cardiff. Boîte 2/34. Box of notes and miscellaneous documents on the history of the library. The new building for the university library.

les étudiants, les enseignants du secondaire qui travaillent à Caen et les membres des sociétés savantes qui ont déposé leurs collections à la bibliothèque universitaire, peuvent emprunter cinq ouvrages pendant un mois¹⁰³. Il est précisé que : « les durées de prêt peuvent être réduites pour certains ouvrages des programmes d'examen », sans que nous sachions dans quelle proportion cela se fait. D'après la demande d'une candidate à l'agrégation, on peut déduire que la réduction des durées de prêt n'était pas systématique voire peu courante puisqu'elle demande que les ouvrages de préparation aux concours soient empruntables pour seulement deux à trois semaines¹⁰⁴. Cette politique de prêt n'évolue pas, alors qu'elle avait été laissée à la charge des bibliothèques. Elle a pour conséquence une durée moyenne des prêts très longue. En 1975, les étudiants conservent les documents empruntés pendant environ 29 jours, et les enseignants pendant 50 jours¹⁰⁵. La politique de prêt de la BU de Caen ne prend en compte ni la diversité des documents ni celle des besoins des différents types d'usagers.

À Cardiff, les durées de prêt sont beaucoup plus flexibles pour mieux répondre aux besoins des lecteurs, principalement à partir de 1976. Cette année-là, deux nouveaux statuts de prêts très courts sont institués¹⁰⁶. Le premier correspond à un emprunt seulement pour une période de la journée : de 9 h à 13 h ; de 13 h à 17 h ; ou de 17 h à 21 h. Le second permet d'emprunter un livre un soir et de le rendre le lendemain matin. Lors de l'année universitaire 1979-1980, une catégorie de prêts intermédiaires de trois jours est mise en place. Ce type de prêts représente les trois quarts de la hausse de 28 % du nombre de prêts au cours de cette année universitaire¹⁰⁷. Cette diversification permet de maximiser l'utilisation des ouvrages en augmentant la circulation des titres les plus utilisés, souvent prescrits aux étudiants de 1^{er} cycle et leur rend un service qui était très attendu¹⁰⁸. Ce changement représente un volume de travail très important pour le personnel et n'est supporté que grâce à l'automatisation des prêts. Cet exemple montre que le nombre de prêts aux étudiants dépend beaucoup des modalités de ce service.

S'ADAPTER A SON ENVIRONNEMENT

103 Arch. BU Caen. Université de Caen. Annuaire. Programme des cours de l'université. 1950-1951.

104 Arch. BU Caen. Boîte intitulée : P.A. Rapport divers. 1. Demande adressée par une candidate à l'agrégation des lettres modernes. 1965.

105 Arch. BU Caen. Registre d'emprunts étudiants du 18 septembre 1975 au 10 février 1976. L'échantillon comprend 509 prêts effectués du 15 au 24 octobre 1975. Registre d'emprunts des professeurs du 28 novembre 1973 au 6 octobre 1976. L'échantillon comprend 204 prêts effectués du 15 octobre au 13 novembre 1975. Voir aussi R. FERET, *Histoire des bibliothèques...*, op. cit., p. 228.

106 Arch. BU Cardiff. Boîte 2/62. UCC. Library staff bulletin. N° 38, 18 novembre 1976.

107 Arch. BU Cardiff. Boîte 2/64. Report of the librarian, 1979-1980.

108 Arch. BU Cardiff. Boîte 2/64. Report of the librarian, 1980-1981.

Si la BU de Caen n'a pas réussi à évoluer aussi favorablement que celle de Cardiff d'un point de vue qualitatif, cela semble dû à une plus grande difficulté à s'adapter à l'évolution d'un environnement en forte mutation.

La BU de Cardiff, une bibliothèque intégrée

La BU de Cardiff est très proche de sa communauté universitaire (enseignants, chercheurs et étudiants) comme de la présidence de son université, ce qui l'aide à faire évoluer ses services. Les échanges de son directeur avec d'autres professionnels y contribuent aussi. De son côté, la BU de Caen est beaucoup moins intégrée à son université.

L'intégration institutionnelle dans l'université

Les bibliothèques universitaires britanniques sont placées sous la responsabilité de la même institution que leurs universités, le *University Grant Committee*. Bien que l'État britannique finance les universités à hauteur de 80-90 %, il leur laisse une grande autonomie dans la répartition de leurs ressources entre leur bibliothèque et leurs autres services et départements. L'UGC n'a quasiment aucun moyen direct d'œuvrer en faveur d'une bibliothèque universitaire : « le bibliothécaire, comme tout professeur, ne peut qu'accepter ce que l'université lui accorde ; il ne lui est pas permis de s'adresser directement à l'UGC ni de s'y plaindre s'il juge insuffisante la part des subventions que reçoit sa bibliothèque »¹⁰⁹. L'UGC peut financer directement une bibliothèque universitaire uniquement dans des cas exceptionnels : construction ou équipement d'un nouveau bâtiment, création d'un nouvel enseignement ou d'une nouvelle université qui nécessite l'achat de collections importantes, entretien de collections d'intérêt national. Les bibliothèques sont donc principalement sous la responsabilité de leurs universités.

Cela n'empêche pas l'UGC de s'impliquer en faveur du développement des bibliothèques comme lorsqu'elle commande le rapport Parry en 1963. Ce dernier a une fonction incitative et propose des pistes de réflexion et des indicateurs¹¹⁰. Ses recommandations renforcent les bibliothèques dans leurs négociations avec leur université. Ainsi, le directeur de la BU de Cardiff rappelle que ce rapport estime à 6 % du budget d'une université la part qui doit être concédée à sa bibliothèque, et

109 K. GARSIDE, « Les relations entre les bibliothèques universitaires du Royaume-Uni et le *University Grant Committee* », dans *Les bibliothèques universitaires devant l'explosion...*, *op. cit.*, p. 87-97, en particulier p. 88.

110 UNIVERSITY GRANTS COMMITTEE, *Report of the committee...*, *op. cit.*

demande à ce que cela devienne un objectif à Cardiff¹¹¹. Cela se concrétise par une hausse de la part du budget de l'université de Cardiff allouée à sa bibliothèque ainsi que par la volonté répétée de la préserver au maximum face aux difficultés financières qui apparaissent dans la seconde moitié des années 1970 : « l'université décida que des postes nouvellement vacants devaient être gelés. La bibliothèque fut délibérément exclue de cette mesure, ce qui fut une réelle contribution pour lui permettre de garder ses services au même niveau »¹¹². Si cet objectif chiffré a été l'un des éléments les plus marquants de ce rapport, ce dernier donne surtout une visibilité sans précédent aux bibliothèques universitaires et aux enjeux documentaires. L'UGC soutient aussi fermement le projet d'automatisation SWALCAP auprès de l'université de Cardiff, quand elle rencontre des difficultés financières en 1976¹¹³.

Les rapports annuels, remis pendant l'ensemble de notre période par le directeur de la BU, témoignent d'un processus d'intégration de cette bibliothèque dans son université. À la fin des années 1940, les rapports sont surtout une opportunité de remercier les donateurs qui participent à l'enrichissement des collections, auxquels plusieurs pages sont consacrées. Progressivement, cette dimension s'efface et les rapports annuels deviennent des outils de pilotage et de communication entre la direction de la bibliothèque et l'université. Pendant la majeure partie de notre période d'étude, ils contiennent environ 20 pages de texte, auxquelles s'ajoute une partie de plus en plus importante de statistiques, qui peut faire jusqu'à une dizaine de pages. Si ces rapports commencent toujours par des informations générales sur le fonctionnement de la bibliothèque, ils justifient les dépenses budgétaires et proposent des éléments prospectifs. Les données statistiques sont systématiquement mises en perspective avec celles de l'année précédente ou sur plusieurs années. Ces documents et les données qu'ils comportent ont donc une fonction d'aide à la décision et permettent une véritable coopération institutionnelle.

L'implication de la communauté universitaire

Les relations entre enseignants-chercheurs et bibliothécaires sont plus développées au Royaume-Uni qu'en France. Harrison Bryan estime qu'à partir des années 1960, ces relations se développent. L'évolution du recrutement des bibliothécaires – augmentation de leur niveau moyen de diplôme, diminution du recru-

111 Arch. BU Cardiff, Boîte 2/80. Parry Committee, UCC Rapport annuel du bibliothécaire of the (Parry) Committee on Libraries to the University Grants Committee. Proposals for action on the recommendations of the Committee, 3 novembre 1967.

112 Arch. BU Cardiff. Boîte 2/64. Report of the librarian, 1974-1975. « *The College decided that there must be some freezing of posts as they fell vacant, the library was deliberately excluded from such a freeze as a very real contribution towards keeping its services on an even keel* ».

113 Arch. BU Cardiff. Boîte 2/92. Lettre de R. J. Bates au principal daté du 2 décembre 1976.

tement local et spécialisation disciplinaire forte – a offert une meilleure reconnaissance des bibliothécaires par les enseignants et a permis une véritable coopération scientifique¹¹⁴. La coopération se développe d’abord dans le cadre des activités d’enseignement par le biais d’échanges de bibliographies, parfois hebdomadaires, afin que la bibliothèque soit le plus à même de répondre aux besoins des étudiants¹¹⁵. Dès la fin des années 1960, les activités de recherche font aussi l’objet d’une coopération grâce au développement de formations à la recherche d’informations pour les enseignants-chercheurs et les étudiants de troisième cycle¹¹⁶. Les conflits ne sont pas exclus de ces relations. Ainsi, au début des années 1970, un enseignant demande au directeur de la BU, Reginald Bates, l’installation d’une signalétique bilingue, anglaise et galloise, au sein de la bibliothèque Salisbury, qui accueille une collection de documents relatifs au pays de Galles¹¹⁷. Le directeur de la bibliothèque se montre très réservé face à cette idée, et l’enseignant s’adresse alors au président de l’université, qui parvient à convaincre Reginald Bates de faire traduire une partie de la signalétique de cette bibliothèque.

Les étudiants sont aussi des acteurs de la BU et participent à son évolution. Une enquête menée auprès d’eux en 1953 contribue à la réflexion sur la définition d’heures d’ouverture pertinentes et élargit le recueil d’informations à d’autres aspects de la bibliothèque tels que son confort, son accessibilité, les habitudes de travail des étudiants en dehors de la BU...¹¹⁸. En 1967, une seconde université est ouverte à Cardiff, UWIST¹¹⁹. Leurs bibliothèques respectives collaborent au cours des années 1970. En 1975, les collections de droit de la bibliothèque universitaire d’UWIST sont hébergées dans l’ASSL, qui vient d’ouvrir. De ce fait, les étudiants en droit d’UWIST peuvent se rendre dans cette bibliothèque mais pas ceux des autres disciplines, pour lesquels aucun accord n’existe entre les deux universités. Le directeur de la bibliothèque décide, à l’ouverture de l’ASSL, de mener une enquête pour connaître l’intensité de l’usage autorisé et non autorisé de la bibliothèque par les étudiants de l’université d’UWIST. L’usage non autorisé de la bibliothèque est loin d’être négligeable, mais le directeur de la bibliothèque estime cependant qu’il n’est pas nécessaire de lutter contre cet usage tant qu’il ne dépasse pas 10 % de l’activité de la bibliothèque¹²⁰. En revanche, cet usage ne sera pas

114 H. BRYAN, *University Libraries... op. cit.*, p. 26 et p. 29.

115 Arch. BU Cardiff. Boîte 2/32. Report of the librarian, 1964-1965, p. 19.

116 Arch. BU Cardiff. Boîte 2/80, library information officer. OSTI from 1969 to 1973, Information officers in university libraries.

117 Arch. BU Cardiff. Boîte 2/65. Courrier de A.O.H. Jarman à R. J. Bates, daté du 29 juin 1971.

118 Arch. BU Cardiff. Boîte 2/15. University College of South Wales and Monmouthshire. Library questionnaire. Daté du 9 mars 1953.

119 University of Wales Institute of Science and Technology.

120 ABUC. Boîte 2/62. UCC. Library staff bulletin, n° 25, 18 décembre 1975, p. 3.

toléré au cours du troisième trimestre, le *Summer term*, puisque c'est la période de plus forte fréquentation de la bibliothèque. Cette enquête est donc un moyen pour le directeur de la BU d'adapter l'application du règlement en fonction des temporalités. Une troisième enquête menée au début des années 1980 est aussi une opportunité pour analyser la pertinence du prêt interbibliothèques et en réduire le coût¹²¹.

Si les traces de la mobilisation des étudiants pour faire évoluer leur bibliothèque ne sont pas nombreuses, elles sont tout de même significatives. Le rapport Fabian donne suite à une enquête menée par les étudiants eux-mêmes, et fait des propositions pour améliorer le confort de la bibliothèque : diminuer le bruit dans la bibliothèque, ouvrir une salle de travail, ou développer l'information pour l'utilisation de la bibliothèque. Ces demandes ne seront pas vaines, car le bâtiment de l'ASSL est d'une bien meilleure qualité sur ces aspects que le précédent. Ce document est très formalisé et il est probable que de nombreuses suggestions ou revendications d'utilisateurs étudiants nous échappent par leur caractère informel. En 1972, un groupe d'étudiants estime que la BU manque de livres, que les périodes de prêt sont trop longues et que de trop nombreux ouvrages sont volés ou dégradés, ce qui rend les documents souvent indisponibles. Pour faire pression sur la BU, ils lancent un *book day*¹²². Chaque étudiant est invité à emprunter autant de livres qu'il y est autorisé puis à les rendre le lendemain et à emprunter de nouveau des documents pour faire pression sur la bibliothèque. Parmi leurs trois critiques, deux seront prises en compte à partir de 1976, avec l'automatisation du contrôle des sorties et le début de la diversification des catégories de prêts. Ces transformations sont d'origine technique, mais ces demandes leur ont donné un sens.

Une coopération professionnelle vectrice de réformes

La coopération avec d'autres BU est aussi un moyen pour la BU de Cardiff de s'adapter à son environnement. Dans les années 1950, R. J. Bates met en place des échanges informels avec les autres bibliothèques galloises d'Aberystwyth, de Bangor et de Swansea pour connaître la classification qu'elles emploient avant de se décider à faire évoluer ou non sa propre classification¹²³. Il décide alors d'adop-

121 R. FERET, *Histoire des bibliothèques...*, *op. cit.*, p. 182.

122 ABUC. Boîte 2/34. Box of notes and miscellaneous documents on the history of the library. Book day starting on Monday 28th of February.

123 Arch. BU Cardiff. Boîte 2/65. Pochette : Miscellaneous Documents selected from the Librarian files 1950-1980.

ter la classification de la bibliothèque du Congrès des États-Unis comme les bibliothèques universitaires voisines. Il leur propose d'aller plus loin dans la standardisation de leurs pratiques, mais il ne semble pas que cela ait abouti. La méthode de répartition des fonds d'acquisition entre les différents départements est aussi un sujet d'échanges quelques années plus tard¹²⁴.

À partir des années 1960, les relations entretenues avec des institutions extérieures s'intensifient et s'institutionnalisent par le biais d'organisations professionnelles comme la *Standing Conference of National and University Libraries*¹²⁵, l'*Office of Scientific and Technological Information*¹²⁶ ou la *Library Association*. La SCOUNL organise des séminaires pour partager des informations sur les différents aspects du travail des bibliothèques universitaires. Elle peut aussi fournir des données aux bibliothèques universitaires, comme l'évolution du coût de la documentation, pour qu'elles puissent les utiliser dans leurs négociations avec leurs universités. La bibliothèque universitaire de Cardiff la rejoint en 1961¹²⁷. Elle est aussi impliquée dans la *Library Association* qui s'intéresse aux questions relatives au personnel. Cette organisation essaie de tenir à jour l'évolution des qualifications et des revalorisations salariales du personnel de l'ensemble des bibliothèques participantes. Elle communique ensuite aux bibliothèques ces informations pour leur donner des points de comparaison sur lesquels s'appuyer dans leurs négociations avec leurs universités respectives.

L'OSTI travaille plus sur les thématiques autour des nouvelles technologies et de la formation à la recherche documentaire, particulièrement dans la perspective de la recherche automatisée. En plus de faire circuler des informations sur les possibilités offertes par les évolutions technologiques et professionnelles, elle permet une mutualisation de certains coûts d'expérimentation des nouvelles technologies de l'information. En 1969, la bibliothèque de Cardiff bénéficie de l'assistance de l'OSTI qui rémunère pendant trois ans un agent chargé de son système d'information. Celui-ci est employé pour développer la capacité des lecteurs à utiliser du mieux possible les ressources disponibles. Dans l'ordre de priorité érigé par le directeur de la BU, son rôle se limite dans un premier temps à former les enseignants-chercheurs et les étudiants de 3^e cycle¹²⁸. En juin 1971, le financement du poste est pris en charge par l'université de Cardiff¹²⁹. Les relations avec des

124 Arch. BU Cardiff. Boîte 2/65. Pochette : Annual library grants to departments.

125 Désormais SCOUNL.

126 Désormais OSTI.

127 Arch. BU Cardiff. Boîte 2/32. Report of the librarian, 1960-1961.

128 Arch. BU Cardiff. Boîte 2/80, library information officer. OSTI from 1969 to 1973, Information officers in university libraries.

129 Arch. BU Cardiff. Boîte 2/80, Library information officer. OSTI from 1969 to 1973, Minute sheet reference SI/52/71-1.

institutions extérieures sont donc essentielles dans la construction d'une politique d'établissement dynamique et aide aussi la bibliothèque à trouver sa place dans son université.

La BU de Caen : une bibliothèque isolée

Tandis que la BU de Cardiff participe à un réseau d'échanges, celle de Caen est beaucoup plus isolée, surtout vis-à-vis de la présidence de son université et de sa communauté universitaire.

Une bibliothèque en porte-à-faux

De 1945 à 1970, la direction des bibliothèques et de la lecture publique est la tutelle des BU françaises et contribue à la mise en œuvre de leurs politiques documentaires. La DBLP est rattachée au Ministre chargé des Universités et a peu de relations avec la direction de l'enseignement supérieur¹³⁰. Contrairement aux BU britanniques, les responsables des bibliothèques universitaires ne rendent donc pas compte de leur travail aux doyens des facultés jusqu'en 1970. En 1970, le décret du 23 décembre 1970 place les BU sous la tutelle de leur président d'université, mais celle-ci est partagée avec la DBLP jusqu'à sa suppression en 1975¹³¹. Les directeurs de bibliothèque mettront du temps à reconnaître la présidence de leur université comme tutelle¹³². La DBLP a eu un rôle très positif dans le développement des bibliothèques après la seconde guerre mondiale, mais son omniprésence a aussi eu des conséquences moins intéressantes, notamment en contribuant à l'isolement institutionnel des bibliothèques dans leurs universités.

Le lien entre la DBLP et les BU françaises se manifeste dès 1945 avec la mise en place par la DBLP de rapports annuels, qui doivent permettre de faire un point sur l'état des bibliothèques. En 1952, Julien Cain¹³³ précise aux bibliothécaires qu'il leur en envoie quatre exemplaires, et qu'il souhaite en recevoir deux en retour, tandis qu'un doit être conservé par les bibliothèques universitaires respectives et le sort du quatrième semble en suspens : « et en remettre un, éventuellement, aux services de l'académie »¹³⁴. Ce flou dissimule une concurrence entre la

130 A. GLEYZE, *Concentration et déconcentration...*, *op. cit.*, p. 363-365.

131 Décret n° 70-1267 du 23 décembre 1970 relatif aux bibliothèques universitaires [en ligne]. 23 décembre 1970. [Consulté le 14 septembre 2015]. Disponible à l'adresse : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000850238>.

132 M.-D. HEUSSE, « Se regrouper, échanger, agir ensemble », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 5, 2005, [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-05-0032-010> consulté le 25 mars 2015.

133 Julien Cain dirige la DBLP de 1946 à 1964.

134 Arch. BU Caen. Boîte : Rapports annuels. Services public et intérieur. Courrier de Julien Cain à Monsieur le bibliothécaire en chef de l'université de Caen, daté du 10 mai 1952.

DBLP qui symbolise l'autonomie des bibliothèques et le rectorat, qui représente leur attachement à l'enseignement supérieur. En 1955, le recteur demande à la directrice de la bibliothèque, Madeleine Dupasquier, de compléter et de lui renvoyer l'exemplaire qui lui est dû¹³⁵. L'année suivante, il est obligé de répéter cette démarche. Alors que les échanges de Madeleine Dupasquier avec la DBLP sont marqués d'un souci de ponctualité, il en va autrement de ceux avec le rectorat, auquel elle tarde régulièrement à transmettre des informations¹³⁶.

En 1963, un conflit survient entre Madeleine Dupasquier et le recteur Pierre Daure. Ce dernier lui annonce la décision du conseil d'université d'accorder aux élèves de première et deuxième année du lycée technique d'État de garçons de Caen le droit d'emprunter des ouvrages¹³⁷. Elle lui demande d'annuler cette décision car elle craint que cela ne constitue une porte ouverte pour les étudiants des classes préparatoires et elle estime que ses collections sont déjà insuffisantes pour répondre aux besoins des étudiants. Il insiste, en lui rappelant qu'il ne s'agit que de six élèves¹³⁸. Elle refuse cependant d'obtempérer et dans un second courrier à Pierre Daure, elle détaille son refus et regrette de ne pas avoir pu présenter son point de vue lors du conseil d'université, auquel elle n'était pas conviée¹³⁹. Elle demande alors à l'inspecteur général M. Brun de transmettre sa correspondance à Pierre Lelièvre, membre de la DBLP. Bien qu'elle relativise l'incident, elle fait remarquer : « il me semble néanmoins impossible de ne pas relever le caractère fâcheux de certaines initiatives et d'une conception des rapports administratifs qui laissent désarmés les responsables de services de plus en plus complexes »¹⁴⁰. L'inspecteur général lui demande d'accepter la décision du recteur. La DBLP est donc utilisée à la fois comme un médiateur et comme une autorité concurrente de celle du recteur.

À partir de 1970, les instances universitaires se substituent au recteur et deviennent la voie hiérarchique entre le Ministre en charge des universités et les

135 Arch. BU Caen. Boîte intitulée : Rapports annuels. Services public et intérieur. Courrier du recteur à Madeleine Dupasquier, daté du 15 octobre 1955.

136 Arch. BU Caen. Boîte : P.A. Rapport divers I. Correspondance entre Madeleine Dupasquier et le recteur, en 1965 et 1966.

137 Arch. BU Caen. Boîte intitulée : Correspondance administrative 1955-1975. Courrier du recteur d'académie à M. le directeur du lycée technique d'État de garçons de Caen, daté du 26 mars 1963, transmis à Madeleine Dupasquier.

138 Arch. BU Caen. Boîte intitulée : Correspondance administrative 1955-1975. Courrier du recteur Pierre Daure à Madeleine Dupasquier, daté du 29 mars 1963.

139 Arch. BU Caen. Boîte intitulée : Correspondance administrative 1955-1975. Courrier de Madeleine Dupasquier à M. le recteur, daté du 10 avril 1963.

140 Arch. BU Caen. Boîte intitulée : Correspondance administrative 1955-1975. Courrier de Madeleine Dupasquier à l'inspecteur général M. Brun, daté du 10 avril 1963. Courrier du recteur à Madeleine Dupasquier, daté du 18 avril 1963. Courrier de l'inspecteur général M. Brun à Madeleine Dupasquier, daté du 2 mai 1963.

directeurs de bibliothèque. Si certaines universités ne sont pas très réactives dans la transmission de ces correspondances, la directrice de la BU de Caen ne rencontre pas ce problème. Le président de l'université semble plutôt absent sur les sujets liés à la bibliothèque. En 1974, Madeleine Dupasquier se plaint auprès de lui des difficultés financières auxquelles elle fait face, et de leurs conséquences sur la diminution du nombre d'acquisitions dans les différentes disciplines¹⁴¹. Il se contente de transmettre la correspondance à Étienne Dennery¹⁴², et la suite de la correspondance entre Madeleine Dupasquier et Étienne Dennery ne passe pas par lui. La reconnaissance du président de l'université comme autorité de tutelle première est donc lente, et demeure pendant un temps en concurrence avec un attachement fort à la direction ministérielle.

Une bibliothèque isolée localement

La comparaison entre les rapports annuels remis par la BU de Cardiff et ceux remis par la BU de Caen permet de soulever une seconde critique du fonctionnement de la DBLP. Cette dernière a conçu l'évolution des BU en prenant peu en compte les réalités du terrain. Alain Gleyze soulève ce problème à travers une étude nationale, mais il apparaît aussi localement¹⁴³. Les rapports annuels que la DBLP adresse aux BU françaises jusqu'en 1968 sont principalement constitués de tableaux statistiques. Ils n'ont pas une fonction stratégique ou de communication. Leur fonction est plus proche de celle de l'actuelle Enquête statistique générale sur les bibliothèques universitaires. Ils permettent aux services centraux de l'État de disposer d'un aperçu du fonctionnement de l'ensemble des BU et de pouvoir les comparer entre elles. Ces rapports n'intègrent que les statistiques de l'année qui vient de se terminer et jamais des années précédentes. Cela est cohérent dans une perspective de comparaison des bibliothèques entre elles, mais n'incite pas les directeurs de bibliothèque à analyser l'évolution de ces indicateurs. La forme du rapport laisse d'ailleurs peu de liberté à ceux qui y répondent, puisqu'il n'y a qu'une zone en texte libre.

Alain Gleyze souligne à quel point cette direction qui avait un grand nombre de rôles à assumer s'est trouvée isolée des utilisateurs des bibliothèques, tant étudiants qu'enseignants¹⁴⁴. En 1968, la DBLP demande aux bibliothèques

141 Arch. BU Caen. Boîte intitulée : P.A. Rapports divers. 1. Courrier du conservateur en chef de la bibliothèque à M. le président de l'université, daté du 2 mai 1974. Courrier d'Étienne Dennery, directeur chargé des bibliothèques et de la lecture publique à M. le président de l'université de Caen, daté du 27 mai 1974. Courrier de Madeleine Dupasquier à Étienne Dennery, daté du 7 juin 1974.

142 Étienne Dennery dirige la DBLP de 1964 à 1975.

143 A. GLEYZE, *Concentration et déconcentration...*, *op. cit.*, p. 365.

144 *Ibid.*, p. 365.

universitaires d'allonger d'une heure leurs horaires d'ouverture¹⁴⁵. Madeleine Dupasquier refuse, et motive son refus en présentant les horaires actuels, ce qui laisse supposer que la DBLP ne connaît pas l'existant¹⁴⁶. En 1985, le décret créant les SCD est censé rompre l'isolement des BU dans leurs universités et les rapprocher de leurs utilisateurs. À ce propos, Henri Comte écrit : « cette bibliothéconomie de la demande suppose, pour réussir, la collecte d'une information poussée sur les attentes des usagers »¹⁴⁷. La prise de conscience de l'importance des lecteurs apparaît tardive en comparaison de la BU de Cardiff.

L'isolement de la BU de Caen est aussi visible à travers le fonctionnement des instances universitaires qui lui sont dédiées. Après la seconde guerre mondiale, la commission de la bibliothèque doit se réunir au moins deux fois par an à l'initiative des recteurs. Elle regroupe le directeur de la BU et des représentants des facultés. À Caen, elle a lieu une fois en 1948, puis ne se réunit pas pendant plusieurs années. Cette situation n'est pas exceptionnelle, et en 1954, Julien Cain demande aux recteurs de respecter les règlements au sujet de ces commissions¹⁴⁸. Les rapports annuels suivants mentionnent la non-tenue de ces commissions en 1954, 1956, 1957, 1958 et 1959¹⁴⁹. Chaque année où la commission ne s'est pas réunie, Madeleine Dupasquier ne s'en plaint pas et le justifie par le fait que les fonds sont suffisants pour acheter l'ensemble de la documentation souhaitée, ainsi que par les contacts réguliers entre elle et les professeurs qu'exige la reconstitution des collections. Cette explication laisse entendre qu'elle n'envisage le rôle de la commission que du point de vue de la politique documentaire, ce qui est assez restrictif.

En 1955, la commission s'est réunie principalement au sujet d'achats importants, mais il y fut aussi décidé d'un assouplissement des règles du système d'entrée pour les professeurs¹⁵⁰. Il faut attendre le milieu des années 1960 pour disposer de deux procès-verbaux des réunions de cette commission¹⁵¹. Au-delà d'un état général des activités de la bibliothèque, quelques décisions sont prises

145 Arch. BU Caen. Boîte intitulée : Correspondance administrative 1955-1975. Courrier de la DBLP aux chefs d'établissement des bibliothèques universitaires, daté du 31 octobre 1968.

146 Arch. BU Caen. Boîte intitulée : Correspondance administrative 1955-1975. Courrier de Madeleine Dupasquier à la DBLP, daté du 21 novembre 1968.

147 H. COMTE, « La réforme du système... », *op. cit.*

148 Arch. BU Caen. Boîte intitulée : P.A. Rapport divers 1. Courrier de Julien Cain, administrateur général de la bibliothèque nationale et directeur des bibliothèques de France à M.M. les recteurs des académies des départements, daté du 29 décembre 1954.

149 Arch. BU Caen. Boîte intitulée : Rapports annuels. Services public et intérieur. Année 1954. Année 1955. Année 1956. Service intérieur.

150 Arch. BU Caen. Boîte intitulée : Rapports annuels. Services public et intérieur. Année 1955. Service intérieur.

151 Arch. BU Caen. Boîte intitulée : P.A. Rapport divers 1. Commission du 26 février 1965. Commission du 12 mai 1967.

telles que l'extension de la gratuité de la fréquentation à une grande partie des enseignants de l'académie ou un nouvel aménagement intérieur de la bibliothèque. Lors de ces deux commissions en 1965 et 1967, le taux de présence des membres de l'université est faible voire très faible. Alors que 16 personnes doivent y participer, ils ne sont que sept à la première et cinq à la seconde, et le recteur est absent lors de ces deux commissions. Si les relations avec les enseignants-chercheurs sont peu développées au sein des instances universitaires, elles ne semblent pas meilleures en dehors. Au sujet de l'ouverture des magasins aux universitaires, Madeleine Dupasquier ne cache pas les relations difficiles qu'elle entretient avec les enseignants-chercheurs.

« Nous sommes tous d'accord, je pense, sur les inconvénients de l'accès des magasins autorisé pour les professeurs. Malheureusement, aucun texte ou aucune instruction ne nous permettent de le limiter ou de l'interdire et nous sommes désarmés vis-à-vis d'un public qui se considère chez lui dans nos bibliothèques et se soumet difficilement à un règlement quelconque »¹⁵².

La situation change après le décret du 23 décembre 1970. Un conseil de la bibliothèque remplace la commission de la bibliothèque. Il est plus représentatif car il intègre des membres du personnel de la bibliothèque et des étudiants, et doit se prononcer sur les règles de fonctionnement de la bibliothèque. La circulaire du 29 août 1974 précise par exemple qu'il décide de l'évolution des heures d'ouverture, des régimes du prêt et de la communication¹⁵³. Ce conseil se réunit beaucoup plus régulièrement que la commission à laquelle il succède, puisqu'il se tient 17 fois entre 1973 et 1985, et offre des procès-verbaux fournis¹⁵⁴. Il réunit en moyenne une quinzaine de personnes, ce qui correspond à un taux de présence très correct. Il se saisit peu des questions relatives au fonctionnement de la bibliothèque, comme les règles de prêt ou les heures d'ouverture.

En revanche, les questions financières sont régulièrement abordées. En 1981, la directrice de la bibliothèque prévient les UER qu'elle est dans l'obligation de supprimer des abonnements pour environ la moitié du budget qui leur était consacré, et elle leur demande de lui conseiller les titres auxquels se désabonner dans leur discipline¹⁵⁵. Si les enseignants et les conseils d'UER réagissent vivement et se mobilisent pour aider la bibliothèque, la plupart ne proposent aucun titre à supprimer. Certains vont jusqu'à suggérer de nouveaux abonnements. Le Conseil

152 Arch. BU Caen. Boîte intitulée : Correspondance administrative. 1955-1975. Courrier de Madeleine Dupasquier au conservateur de la bibliothèque universitaire de Bordeaux, daté du 21 novembre 1964.

153 Circulaire n° 74-160 du 29 avril 1974 relative aux attributions respectives du directeur de la bibliothèque universitaire, du conseil de la bibliothèque et de son président.

154 Arch. BU Caen. Boîte intitulée : Conseil de la documentation. 1974-1989.

155 Arch. BU Caen. Classeur intitulé : Section sciences.

de l'université refuse d'ailleurs d'octroyer un crédit supplémentaire à la bibliothèque au début de l'année 1982¹⁵⁶. Cependant, il profite de la liberté dont il dispose pour fixer le montant des droits de bibliothèque à un niveau supérieur au minimum légal. À la rentrée 1983, le droit de bibliothèque est fixé à 30 francs au lieu d'un minimum réglementaire de 24 francs, et l'année suivante il s'élève à 52 francs au lieu de 32 francs¹⁵⁷.

Les enseignants-chercheurs n'hésitent pas non plus à joindre leurs voix à celles de Thérèse Torchy pour regretter l'éclatement documentaire, comme l'indique une intervention en conseil de la bibliothèque : « un fichier central des livres serait bien utile, dit Monsieur Longuet qui pense probable que l'institut d'Anglais ait des richesses pour un historien des pays anglo-saxons, mais il est difficile, quand on appartient à une autre section, d'avoir normalement accès dans un autre institut »¹⁵⁸. Ce sujet, qui dépendait grandement de la coopération entre les enseignants-chercheurs et la BU, ne fait jamais l'objet d'un véritable état des lieux. En effet, les seules UER qui collaborent avec la BU sont ceux de sciences de l'éducation, psychologie et sociologie qui donnent leurs fonds documentaires à la BU car ils n'ont plus les moyens d'entretenir une bibliothèque¹⁵⁹.

Il apparaît donc que la BU de Caen est très isolée de 1945 à 1970, et que Madeleine Dupasquier a une conception restrictive des échanges qu'elle peut avoir avec les facultés, centrée sur les acquisitions. Elle n'est cependant pas seule responsable, comme l'atteste la faible implication des facultés et du recteur au sein de cette commission. Le décret du 23 décembre 1970 et le passage de la BU de Caen sous la tutelle de son université permettent de rapprocher un peu la direction de la bibliothèque et les enseignants-chercheurs au sein du conseil de la bibliothèque. Cela ne suffit pas pour développer la collaboration entre la BU et les bibliothèques de composante ni pour améliorer ses moyens de fonctionnement. La BU continue de manquer d'information sur ses usagers et sur les pratiques documentaires des étudiants.

Ce travail ne nie pas l'infériorité des moyens de la BU de Caen par rapport à ceux de la BU de Cardiff, relativement au nombre d'étudiants qu'elles desser-

156 Arch. BU Caen. Classeur intitulé : Section sciences. Courrier de G. Allais au recteur, daté du 29 juin 1982.

157 Arch. BU Caen. Boîte intitulée : Conseil de la documentation 1974-1989. Procès-verbaux des séances du 28 février 1983 et du 16 février 1984.

158 Arch. BU Caen. Boîte intitulée : Conseil de la documentation 1974-1989. Procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 1977, p. 8.

159 Arch. BU Caen. Boîte intitulée : Conseil de la documentation 1974-1989. Procès-verbal de la séance du 26 février 1980.

vent. Ce constat local est le reflet d'une réalité nationale. Cette infériorité est particulièrement visible à travers le volume d'acquisitions de ces bibliothèques et leur taux d'encadrement. L'écart se creuse d'autant plus au cours de la première moitié des années 1970 que les BU françaises sont touchées par une première diminution de leurs moyens financiers avant les BU britanniques. Cependant, cette étude amène à nuancer ce constat. À Caen, les bibliothèques de composantes ont contribué à une dispersion des moyens documentaires, mais les ressources des plus importantes d'entre elles étaient loin d'être inconnues et inaccessibles à l'ensemble de la communauté universitaire. En outre, elles ont offert aux étudiants et aux enseignants-chercheurs des espaces de travail plus adaptés à la diversité de leurs attentes que ce que proposait le bâtiment principal de la BU de Caen. L'écart entre les BU de Caen et de Cardiff n'est donc pas aussi important que certaines comparaisons nationales entre les bibliothèques françaises et britanniques peuvent le laisser supposer.

Cet écart constitue-t-il un retard ? Il semble que non car ces bibliothèques ne suivent pas une évolution identique et leurs fonctions diffèrent progressivement. Alors que la BU de Cardiff concentre ses efforts sur les publics étudiants dans la construction de sa politique documentaire et dans sa politique de services, celle de Caen donne sa priorité aux chercheurs, public que les BU françaises ont le sentiment d'avoir perdu. Les domaines où cette divergence se manifeste sont principalement le niveau scientifique des acquisitions, le processus d'automatisation et la politique de prêts. Ces différences sont aussi dues à une intégration très différente de ces bibliothèques dans leur environnement respectif. Tout au long de notre période d'étude, la BU de Cardiff sollicite ses usagers et profite de leurs retours. Elle se fait ainsi reconnaître par son université alors que celle de Caen est isolée. Malgré le rattachement à son université avec le décret de 1970, elle ne parvient à briser cet isolement que partiellement entre 1970 et 1985. Les causes en sont multiples et la BU de Caen a une part de responsabilités quand on considère les propos tenus par Madeleine Dupasquier sur les bibliothèques d'UER ou son manque de volontarisme en direction des publics étudiants, dont les besoins et souhaits n'ont pas fait l'objet d'enquêtes mais plutôt de jugements *a priori*.

Alain Gleyze a déjà exprimé certains de ses éléments à l'échelle nationale, en particulier sur le rôle ambigu de la DBLP. Cette étude le confirme car la DBLP ne semble pas avoir poussé les BU à sortir de cet isolement, malgré le volontarisme de Julien Cain. Une approche locale permet de mieux prendre en compte l'ensemble de relations dans lequel se situe une bibliothèque universitaire et qui participe de son évolution, et ainsi d'expliquer certains écarts entre les BU de Caen et de Cardiff. Elle facilite la pondération d'éléments quantitatifs, comme le nombre d'acquisitions ou le nombre de prêts, qui sont faciles à comparer à l'échelle

nationale, par des éléments plus qualitatifs tels que le niveau de la documentation acquise ou la politique de prêt. L'histoire de ces deux bibliothèques gagnerait aussi à être plus mise en perspective avec la place des bibliothèques et de la documentation dans les pédagogies universitaires en France et au Royaume-Uni. Enfin, l'échelle locale fait ressortir plus nettement la place des bibliothèques de composante et leur apport. Malheureusement, elles ne sont connues qu'au travers des archives conservées par la BU, de manière ponctuelle, à partir de 1974. Un travail de recensement et de collecte d'archives sur ces bibliothèques mériterait d'être mené pour mieux connaître leur fonctionnement après la fin de la seconde guerre mondiale.